



**DELIBERATION N° 24/133 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
PRENANT ACTE DU COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTIONS  
CONSENTIES AU CONSEIL EXÉCUTIF DE CORSE  
ET À SON PRÉSIDENT POUR LE PREMIER SEMESTRE 2024**

**CHÌ PIGLIA ATTA DI U RESU CONTU DI E DELEGAZIONE D'ATTRIBUZIONE À U  
CUNSIGLIU ESECUTIVU È À U SO PRESIDENTE PER U PRIMU SIMESTRU DI U  
2024**

**SEANCE DU 24 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt quatre octobre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 11 octobre 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Jean-Baptiste ARENA à M. Paul-Félix BENEDETTI  
Mme Serena BATTESTINI à Mme Véronique PIETRI  
M. Jean-Marc BORRI à Mme Frédérique DENSARI  
Mme Vanina BORROMEI à M. Pierre POLI  
Mme Angèle CHIAPPINI à M. Xavier LACOMBE  
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI à M. Didier BICCHIERAY  
Mme Santa DUVAL à Mme Chantal PEDINIELLI  
Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI à M. Petru Antone FILIPPI  
Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA à Mme Muriel FAGNI  
M. Jean-Charles GIABICONI à M. Hervé VALDRIGHI  
M. Pierre GUIDONI à M. Georges MELA  
M. Ghjuvan'Santu LE MAO à Mme Vannina CHIARELLI-LUZI  
M. Saveriu LUCIANI à M. Jean-Christophe ANGELINI

Mme Sandra MARCHETTI à M. Don Joseph LUCCIONI  
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Christelle COMBETTE  
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Marie-Anne PIERI  
Mme Paula MOSCA à Mme Véronique ARRIGHI  
M. Louis POZZO DI BORGIO à M. Joseph SAVELLI  
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA  
Mme Anne-Laure SANTUCCI à M. François SORBA  
M. Jean-Louis SEATELLI à M. Jean-Michel SAVELLI  
Mme Charlotte TERRIGHI à Mme Valérie BOZZI

**ETAIT ABSENT : M.**

Antoine POLI

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code général des collectivités territoriale, titre II, livre IV, IV IV<sup>ème</sup> partie, et notamment ses articles L. 3221-10-1, L. 3311-2, L. 4221-5, L. 4231-7-1, L. 4231-8, L. 4231-8-2, L. 4422-1 et suivants,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** la délibération n° 21/122 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant délégation d'attributions de l'Assemblée de Corse au Conseil exécutif de Corse et à son Président,
- VU** la délibération n° 22/044 AC de l'Assemblée de Corse du 1<sup>er</sup> avril 2022 autorisant le Président du Conseil exécutif de Corse à ester en justice,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

À l'unanimité,

**ARTICLE PREMIER :**

**PREND ACTE** du compte-rendu des délégations d'attributions consenties au Conseil exécutif de Corse et à son Président pour le 1<sup>er</sup> semestre 2024.

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 24 octobre 2024

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. A. Maupertuis', written in a cursive style.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2024

REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE 2024

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**RESU CONTU DI E DELEGAZIONE D'ATTRIBUZIONE À U**  
**CUNSIGLIU ESECUTIVU È À U SO PRESIDENTE PER U**  
**PRIMU SIMESTRU DI U 2024**

**COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTIONS**  
**CONSENTIES AU CONSEIL EXÉCUTIF DE CORSE ET À**  
**SON PRÉSIDENT POUR LE PREMIER SEMESTRE 2024**

## **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

Dans le cadre de l'actuelle mandature, une délibération n° 21/122 AC a été adoptée par l'Assemblée de Corse le 22 juillet 2021, en application des diverses dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui permettent à l'Assemblée de Corse de déléguer au Président du Conseil exécutif de Corse, pour la durée de la mandature, un certain nombre d'attributions.

Ainsi, dans le cadre de la délibération initiale n° 21/122 AC, abondée par la délibération n° 22/044 AC en date du 1<sup>er</sup> avril 2022, l'Assemblée de Corse a confié au Conseil exécutif de Corse et à son président des délégations d'attributions sur 34 items portant sur des domaines variés.

Conformément au principe posé par le CGCT, l'article 3 de la délibération initiale précise que le Président du Conseil exécutif de Corse informe l'Assemblée de Corse des actes pris dans le cadre de ces délégations.

Le rapport proposé couvre le premier semestre 2024.

Je vous prie de bien vouloir en prendre acte.

## **ANNEXE**

**Resu Contu di e delegazione d'attribuzione à u Cunsigliu esecutivu  
è à u so Presidente per u 1<sup>U</sup> simestru di u 2024**

**Compte-rendu des délégations d'attributions  
confiées au Conseil exécutif et à son Président  
pour le 1<sup>er</sup> semestre 2024**

## SOMMAIRE

N°	Délégation	Délibération AC de délégation	Page
1	Procéder à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, aux opérations financières utiles à la gestion et au réaménagement des emprunts contractés, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et accomplir à cet effet tout acte nécessaire. Les délégations consenties en application de cet alinéa prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement	N°21/122 du 22/07/2021	
2	Réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 80 M€	N°21/122 du 22/07/2021	
3	Prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 (dérogation à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'Etat) et au a) de l'article L. 2221-5-1 (dérogation de même type pour les régies pour les fonds provenant des excédents de trésorerie), sous réserve des dispositions du c) de ce même article	N°21/122 du 22/07/2021	
4	Arrêter et modifier l'affectation des propriétés de la Collectivité utilisées par ses services	N°21/122 du 22/07/2021	
5	Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans, pour un montant total, toutes charges comprises, inférieur à 300 000 € par an lorsque la Collectivité est le preneur, et à 150 000 € par an lorsqu'elle est bailleur	N°21/122 du 22/07/2021	
6	Accepter les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance dans la limite de 150 000 € par sinistre	N°21/122 du 22/07/2021	
7	Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la Collectivité, dont le montant de l'avance pouvant être consentie ou dont le montant moyen des recettes encaissées mensuellement est inférieur à 150 000 €	N°21/122 du 22/07/2021	
8	Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges sans préjudice des dispositions de l'article L. 4422-29 du CGCT qui lui permettent de le faire à titre conservatoire, quelles que soient les conditions et charges	N°21/122 du 22/07/2021	
9	Décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €	N°21/122 du 22/07/2021	
10	Fixer, sans préjudice des dispositions de l'article L. 4221-4 du CGCT, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Collectivité à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes	N°21/122 du 22/07/2021	
11	Prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du Code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la Collectivité	N°21/122 du 22/07/2021	
12	Autoriser au nom de la Collectivité, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre	N°21/122 du 22/07/2021	
13	Procéder, après avis du COREPA, à l'attribution et à la mise en œuvre des subventions liées à la gestion des fonds européens dont la Collectivité est l'autorité de gestion	N°21/122 du 22/07/2021	
14	Demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions	N°21/122 du 22/07/2021	

15	Procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens de la Collectivité pour des projets n'entraînant pas la création ou la disparition d'une surface de plancher strictement supérieure à 2 000 m <sup>2</sup>	N°21/122 du 22/07/2021	
16	Fixer les tarifs des voies et voiries, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics dans les limites prévues au règlement de voirie adopté par l'Assemblée de Corse, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Collectivité qui n'ont pas un caractère fiscal	N°21/122 du 22/07/2021	
17	Fixer les reprises d'alignement en application des documents d'urbanisme	N°21/122 du 22/07/2021	
18	Attribuer ou retirer les bourses entretenues sur les fonds territoriaux	N°21/122 du 22/07/2021	
19	Prendre toute décision relative au fonds de solidarité pour le logement, notamment en matière d'aides, de prêts, de remise de dettes et d'abandons de créances	N°21/122 du 22/07/2021	
20	Prendre, tant en qualité de pouvoir adjudicateur que d'entité adjudicatrice, toute décision, pour la durée du mandat, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la résiliation et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget	N°21/122 du 22/07/2021	
21	Procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, fixée à l'occasion du vote du budget	N°21/122 du 22/07/2021	
22	Procéder à l'affectation des autorisations de programme et d'engagement (y compris celles relatives aux dépenses imprévues), par arrêté délibéré en Conseil exécutif, dès lors que l'Assemblée de Corse a validé les autorisations correspondantes	N°21/122 du 22/07/2021	
23	Exercer au nom de la Collectivité les droits de préemption dont celle-ci est titulaire ou délégataire en application du Code de l'urbanisme ; et également déléguer ce droit à l'occasion de l'aliénation d'un bien, dans les conditions fixées par l'Assemblée de Corse	N°21/122 du 22/07/2021	
24	Prendre toutes mesures d'application (affectation et individualisation) des règlements d'aides et des schémas territoriaux, dans la limite des plafonds prévus et dans le cadre des modalités fixées auxdits règlements et schémas approuvés par l'Assemblée de Corse.	N°21/122 du 22/07/2021	
25	Mettre en œuvre les mesures d'application des appels à projets, appels à propositions et appels à manifestation d'intérêts approuvés par l'Assemblée de Corse et signer les conventions afférentes	N°21/122 du 22/07/2021	
26	Signer toute convention d'application de conventions-cadres approuvées par l'Assemblée de Corse	N°21/122 du 22/07/2021	
27	Prendre toute décision prévue par le Code de l'Expropriation afin d'acquérir les emprises des projets, dans la limite de l'estimation de France Domaine, dès lors que l'Assemblée de Corse aura décidé de l'engagement des procédures correspondantes	N°21/122 du 22/07/2021	
28	Signer les conventions et les accords de partenariat ne portant pas engagement financier de la Collectivité	N°21/122 du 22/07/2021	
29	Lancer la mise à l'étude d'un projet et délimiter les terrains à affecter par ce projet dès lors que l'Assemblée de Corse aura validé la programmation de l'opération et l'aura inscrite en étude à son budget	N°21/122 du 22/07/2021	



<b>30</b>	Procéder, après approbation du projet routier par l'Assemblée de Corse, aux concertations réglementaires précédant le lancement de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique	<b>N°21/122 du 22/07/2021</b>	
<b>31</b>	Prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre du SRDEII approuvé par l'Assemblée de Corse par délibération n° 18/073 AC du 29 mars 2018	<b>N°21/122 du 22/07/2021</b>	
<b>32</b>	Prendre toutes mesures de mise en œuvre du schéma territorial d'aide à la réussite et à la vie étudiante adopté par l'Assemblée de Corse par délibération n° 21/089 AC du 30 avril 2021	<b>N°21/122 du 22/07/2021</b>	
<b>33</b>	Engager les procédures de partage, demander le transfert de propriété des biens culturels publics, intégrer ces biens au patrimoine de la Collectivité, les déposer au sein des musées ou centres de conservation et d'études selon leurs lieux de découverte, signer les conventions de partage afférentes	<b>N°21/122 du 22/07/2021</b>	
<b>34</b>	Intenter au nom de la Collectivité de Corse les actions en justice, et défendre la Collectivité de Corse dans les actions intentées contre elle, à tout stade de la procédure, y compris pénale et quel que soit le degré de juridiction, ainsi que devant toutes les instances de médiation et de conciliation	<b>N°22/044 du 01/04/2022</b>	

1. • Procéder à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion et au réaménagement des emprunts contractés, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et accomplir à cet effet tout acte nécessaire. Les délégations consenties en application de cet alinéa prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement :

Néant

2. • Réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 80 M€ :

Néant

3. • Prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 (dérogation à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'Etat) et au a) de l'article L. 2221-5-1 (dérogation de même type pour les régies pour les fonds provenant des excédents de trésorerie), sous réserve des dispositions du c) de ce même article :

Néant

4. • Arrêter et modifier l'affectation des propriétés de la Collectivité utilisées par ses services publics :

Néant

5. • Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans, pour un montant total de charges comprises inférieur à 300 000 € par an, lorsque la Collectivité est preneuse, et à 150 000 € par an lorsqu'elle est bailleur :

#### **DGA Patrimoine de la Collectivité, Moyens et Commande publique :**

##### **Collectivité Preneur**

##### *5a. Prises à bail :*

Local pris à bail	Destination du bien pris à bail	Propriétaire du bien	Montant annuel du loyer en €	Durée du bail

##### *5b. Résiliation de bail :*

##### *Direction des moyens généraux :*

Local pris à bail	Destination du bien pris à bail	Propriétaire du bien	Montant annuel du loyer en €	Date de résiliation
Un appartement F4 à usage d'habitation sis immeuble le « Versailles » Boulevard Stephanopoli De Comnène	Appartement de fonction du Directeur Général des Services	VEIRY Françoise représentée par l'agence immobilière Isula	21 360 €	30.06.2024

## Collectivité bailleur

### 5c. Passation de bail :

Localisation du bien	Identification du locataire	Destination du bien	Montant annuel du loyer en €	Durée du bail

### 5d. Résiliation

#### Direction des moyens généraux :

Localisation du bien	Identification du locataire	Destination du bien	Montant annuel du loyer en €	Date de résiliation
Caserne Padoue La Citadelle - Corti	Association « A Meridiana »	À usage de salle de réunion pour des activités associatives du locataire	2351,23 € (en 2023)	30/04/2024

## **6. • Accepter les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance dans la limite de 150 000 € par sinistre :**

### **DGA infrastructures de transports, mobilité et bâtiments :**

Nature du sinistre et date	Assureur	Montant des indemnités en €	Observations
Glissière de sécurité endommagée le 08/01/2024	GMF	3 861 €	Glissière située sur la RT20 PR36 +800 (sortie de route)
Glissière de sécurité endommagée le 07/01/2024	GROUPAMA	6 865 €	Glissière située sur la RD81 PR1+201 (sortie de route)
Candélabre + clôture endommagés le 01/01/2024	PACIFICA	8 242 €	Dommages situés sur la RD72 PR1+225 (sortie de route)
Glissière de sécurité endommagée le 29/02/2024	MACIF	2 085 €	Glissière située sur la RT40 PR2+200 (sortie de route)
Glissière de sécurité endommagée le 19/05/2024	AXA	5 599 €	Glissière située sur la RT40 PR5 (sortie de route)

### **DGA Patrimoine de la Collectivité, Moyens et Commande publique :**

#### Direction des moyens généraux :

**Il s'agit d'indemnités se rapportant à des sinistres liés aux routes**

Nature du sinistre et date	Assureur	Montant des indemnités en €	Observations
Sinistre survenu le 25/06/2023 sur la commune d'Alata. Un tiers a percuté une glissière de sécurité.	Recours en indemnisation (Dommages aux biens liés aux routes)	6 865,00 €	Pas de déclaration d'assurance. Le tiers ayant été identifié, les services de la CdC ont adressé un recours en indemnisation à l'assureur du tiers responsable.
Sinistre survenu le 24/02/2023 sur la commune d'Alata Glissière endommagée par porche 911 RD81 PR1+ 217	Recours en indemnisation (Dommages aux biens liés aux routes)	4 982,50 €	Pas de déclaration d'assurance. Le tiers ayant été identifié, les services de la CdC ont adressé un recours en indemnisation à l'assureur du tiers responsable.
Sinistre survenu le 08/08/2023 sur la commune de Sarrula accident de la circulation, poteau éclairage endommagé	Recours en indemnisation (Dommages aux biens liés aux routes)	3 542,00 €	Pas de déclaration d'assurance. Le tiers ayant été identifié, les services de la CdC ont adressé un recours en indemnisation à l'assureur du tiers responsable.
Sinistre survenu le 13/09/2023 sur la RT 40 accident de la circulation, glissière endommagée	Recours en indemnisation (Dommages aux biens liés aux routes)	11 422,00 €	Pas de déclaration d'assurance. Le tiers ayant été identifié, les services de la CdC ont adressé un recours en indemnisation à l'assureur du tiers responsable.
Sinistre survenu le 19/10/2023 sur la commune de Sarrula parapet détruit PR14+820	Recours en indemnisation (Dommages aux biens liés aux routes)	5 320,00 €	Pas de déclaration d'assurance. Le tiers ayant été identifié, les services de la CdC ont adressé un recours en indemnisation à l'assureur du tiers responsable.
Sinistre survenu le 22/09/2023 sur la commune de Sarrula candélabre détruit à la Caldaniccia, le contrevenant ne souhaite pas faire d'amiable -	Recours en indemnisation (Dommages aux biens liés aux routes)	5 789,00 €	Pas de déclaration d'assurance. Le tiers ayant été identifié, les services de la CdC ont adressé un recours en indemnisation à l'assureur du tiers responsable.
Sinistre survenu à Aiacciu glissière de sécurité endommagée RT40 PR1 sens Purtichju-Aiacciu	Recours en indemnisation (Dommages aux biens liés aux routes)	5 549,00 €	Pas de déclaration d'assurance. Le tiers ayant été identifié, les services de la CdC ont adressé un recours en indemnisation à l'assureur du tiers responsable.
Sinistre survenu le 31/12/2023 sur la commune de Sarrula Un tiers a percuté un candélabre sur RD72 PR1+225	Recours en indemnisation (Dommages aux biens liés aux routes)	8 249,00 €	Pas de déclaration d'assurance. Le tiers ayant été identifié, les services de la CdC ont adressé un recours en indemnisation à l'assureur du tiers responsable.
Sinistre survenu le 29/02/2024 sur la commune d'Aiacciu Un tiers a percuté une barrière de sécurité	Recours en indemnisation (Dommages aux biens liés aux routes)	2 085,00 €	Pas de déclaration d'assurance. Le tiers ayant été identifié, les services de la CdC ont adressé un recours en indemnisation à l'assureur du tiers responsable.

**Direction de la gestion des moyens roulants et des moyens mécanisés :**

Nature du sinistre et date	Assureur	Montant des indemnités en €	Observations
Sinistre du 23/11/2023	AXA France IARD	4 350 €	Indemnisation des réparations du véhicule NISSAN NP300

Sinistre du 04/03/2024	AXA France IARD	6 700 €	Indemnisation cession de véhicule
------------------------	--------------------	---------	-----------------------------------

7. • **Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la Collectivité, dont le montant de l'avance pouvant être consentie ou dont le montant moyen des recettes encaissées mensuellement est inférieur à 150 000 € :**

**DGA Prospective, finances, affaires européennes et méditerranéennes, Relations internationales et Programmes contractualisés :**

Régie	N° et date Arrêté	Objet	Type de Régie Avance/ Recette	Montant Avance/ Recettes en €
Sous régie de recettes des transports lot n° 3 Ligne C6 Palleca/ Grussetu/ Aiacciu	2024-05-04235 du 31/01/2024	Création de la sous-régie de recettes des transports lot n° 3 Ligne C6 Palleca/ Grussetu/ Aiacciu	Recettes	3 000 €
Sous régie de recettes des transports lot n° 2 Ligne C4 Prupia/ Portipoddu/ Pila Canale/ Aiacciu	2024-05-04236 du 31/01/2024	Création de la sous-régie de recettes des transports lot n° 2 Ligne C4 Prupia/ Portipoddu/ Pila Canale/ Aiacciu	Recettes	4 000 €

8. • **Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges, sans préjudice des dispositions de l'article L. 4422-29 du CGCT qui lui permettent de le faire à titre conservatoire, quelles que soient les conditions et charges :**  
Néant

9. • **Décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € :**

Néant

10. • **Fixer, sans préjudice des dispositions de l'article L. 4221-4 du CGCT, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Collectivité à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes :**

**DGA Patrimoine de la Collectivité, Moyens et Commande publique :**

Direction de la Gestion Foncière :

Intitulé de l'opération Pumonte	Date des notifications	Offres	Observations	
		Nombre	Montant Total en €	
- Pénétrante Est d'AIACCIU	15/04, 2/05, 19 et 27/06/2024	4	190 101,00	Opérations amiables
- RT 40 - Plan alignement Déviation PRUPIA	11/01/2024	1	12 082,00	
- RD 757 - virage de Calo - PITRETU E BICCHISGIA	2/05/2024	1	3 240,00	
	06/02/2024 Via Safer	2	50 029,72	

- RT20 - AIACCIU - A SARRULA CARCUPINU - mise à 2x2 voies entre les giratoires d'A Gravona et Mezzana  - Ex-RD55_ALBITRECCIA_LD-Agosta_AC72-AC164	16/04/2024	3	58 235,00	
Intitulé de l'opération Cismonte	Date des notifications	Offres	Observations	
		Nombre	Montant Total en €	
- RD484 régularisation empiètement d'un mur réalisé par ancien Conseil général de HC sur parcelles privées : offre refusée - déplacement sur site avec avocats juin 2024	15/04/24	1 dossier	8 650 €	Opérations amiables
- RT10 - traverse de Santa Lucia di Moriani - offre refusée 1propriétaire /2	04/04/2024	1 dossier (+ 2 autres en 2023)	983,25 € ou 23 135 € si parcelle en totalité	
- RT20 - régularisation d'empiètements par échanges - traverse de Funtanone di Vignale - délibération AC ou CP reportée en juillet 2024	26/03/2024	1 dossier (+ 2 autres en 2022)	Soulte à la charge d'un riverain de 15 276 €	

11. ● Prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du Code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la Collectivité :  
Néant

12. ● Autoriser, au nom de la Collectivité, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre :

#### DGA Système d'information, communication interne et RH :

Direction du digital et des systèmes d'information :

Association/Organisme	Montant en €
Adhésion / cotisation 2024 CUSMA	700,00

#### DGA Education, Enseignement, Formation, Langue Corse :

Association/Organisme	Montant en €
Adhésion annuelle à l'Association de gestion des outils mutualisés des CARIF-OREF 2024	8 678 €
Adhésion annuelle à l'Association des Musées et centres pour le développement de la culture scientifique, technique et industrielle (AMCSTI) pour l'année 2024	1 250 €

#### DGA Aménagement du territoire :

Association/Organisme	Montant en €
Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM)	30 139,41

**DGA infrastructures de transports, mobilité et bâtiments :**

Association/Organisme	Montant en €
AGIR	14 000€
ANATEEP	13 602,50 €
AIVP	6 396 €

13. • Procéder, après avis du COREPA, à l'attribution et à la mise en œuvre des subventions liées à la gestion des fonds européens dont la Collectivité est l'autorité de gestion :

**DGA Prospective, finances, affaires européennes et méditerranéennes, Relations internationales et Programmes contractualisés :**

Programme européen	Types de bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires	Montant en €
FEDER 2325	Porteurs publics	1 bénéficiaire	844 200 €

14. • Demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions :

**DGA Stratégie de l'innovation et de la transformation :**

Secteur	Objet	Nombre d'opérations	Montant total des subventions demandées en €	Destinataire de la demande
Numérique	Conventions de subvention au titre du dispositif "conseiller numérique" relative aux postes des deux conseillers numériques coordinateurs de la Collectivité de Corse	2	100 000 €	ANCT
	Financement d'étude relative à la feuille de route cyber de la Corse	1	40 000 €	Etat - FNADT

15. • Procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens de la Collectivité pour des projets d'entraînant pas la création ou la disparition d'une surface de plancher strictement supérieure à 2 000 m<sup>2</sup> :

## DGA infrastructures de transports, mobilité et bâtiments :

Localisation	Objet	Date de la demande	Surface concernée
AFA	Extension bâtiment garde littoral	31 mai 2024	207 m <sup>2</sup>

16. • Fixer les tarifs des voies et voiries, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics dans les limites prévues au règlement de voirie adopté par l'Assemblée de Corse, et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Collectivité qui n'ont pas un caractère fiscal :

Néant

17 • Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme :

## DGA infrastructures de transports, mobilité et bâtiments :

- Bornage reconnaissance de limites 6 :
  - Le 24 01 2024/ SORBO OCCAGNANO / parcelle A 1033 / demandeur Mme Ferrandi ep Natali / géomètre Medori/Simonetti
  - Le 14 02 2024/ SORBO OCCAGNANO / parcelle A 476 / demandeur M Ragot / géomètre Medori/Simonetti
  - Le 14 02 2024 / VISCUVATU / parcelle B 1511 / demandeur Brandizi Promotion / géomètre Sibella
  - Le 26 02 2024 / BASTIA / parcelle BH 71 / demandeur commune Bastia / géomètre Renucci
  - Le 26 02 2024 / VULPAIOLA / parcelles D 208-213 / demandeur Marine Pasqualini/ géomètre Renucci
  - Le 11 06 2024 / VENZULASCA / parcelle B 545 / demandeur SCCV Aglaia / géomètre Sibella

18 • Attribuer ou retirer les bourses entretenues sur les fonds territoriaux :

Néant

19 • Prendre toute décision relative au fonds de solidarité pour le logement, notamment en matière d'aides, de prêts, de remises de dettes et d'abandons de créances :

## DGA Affaires sanitaires et sociales :

19a. Les attributions du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) - Pumonte :

Subventions – Prêts (recours inclus)	Montant des aides allouées en €	Nombre de ménages aidés
<b>ACCES</b>	129 255,63	83
<b>MAINTIEN</b>	176 243,00	175
<b>TOTAL</b>	<b>305 498,63</b>	<b>258</b>

19b. Les attributions du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) – Cismonte :

Subventions – Prêts (recours inclus)	Montant des aides allouées en €	Nombre de ménages aidés
<b>ACCES</b>	74 288,32	63
<b>MAINTIEN</b>	114 422,00	167
<b>TOTAL</b>	<b>190 710,32</b>	<b>230</b>

19c. Les recours gracieux du FSL - Pumonte :

Nombre de recours	Montants des aides allouées en €	Nombre de ménages aidés
14	7 255,94	7



19d. Les recours gracieux du FSL - Cismonte :

Nombre de recours	Montants des aides allouées en €	Nombre de ménages aidés
0	500,00	1

20. ● Prendre tant en qualité de pouvoir adjudicateur que d'entité adjudicatrice, toute décision, pour la durée du mandat, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la résiliation et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget :

**DGA Patrimoine de la Collectivité, Moyens et Commande publique :**

**Marchés de fournitures et de services inférieurs à 40 000 € HT et de travaux inférieurs à 100 000 € HT (relevant des directions) :**

Direction des moyens généraux :

Nature des prestations :	Nombre de marchés / bénéficiaires	Montant en € HT	Montant en € TTC
Fournitures < 40 000 € HT	13/10	50 309,14	60 370,96
Services < 40 000 € HT	20/20	185 424,44	222 509,33
Travaux < 100 000 € HT			

Direction des Moyens Roulants et des Moyens mécanisés :

Nature des prestations :	Nombre de marchés / bénéficiaires	Montant en € HT	Montant en € TTC
Fournitures < 40 000 € HT	0		
Services < 40 000 € HT	1	4 250 €	5 100 €
Travaux < 100 000 € HT	0		

Direction des moyens roulants et des moyens mécanisés :

**Marchés de fournitures et de services supérieurs à 40 000 € HT et de travaux supérieurs à 100 000 € HT (relevant des direction) : Fournitures < 40 000 € HT - ACHATS UGAP**

Objet du marché	Attributaire	Montant HT	Montant TTC	Procédures
Investissement – 1 véhicule PEUGEOT PARTNER	UGAP	17 860.76 €	21 390.96 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 véhicule PEUGEOT PARTNER	UGAP	17 860.76 €	21 390.96 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 véhicule DACIA DUSTER	UGAP	22 736.47 €	27 205.21 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 véhicule DACIA DUSTER	UGAP	27 191.29 €	32 459.00 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 véhicule PEUGEOT PARTNER	UGAP	17 860.76 €	21 390.96 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 véhicule PEUGEOT PARTNER	UGAP	17 860.76 €	21 390.96 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 véhicule PEUGEOT PARTNER	UGAP	17 860.76 €	21 390.96 €	ACHAT UGAP

Investissement – 1 véhicule PEUGEOT PARTNER	UGAP	17 860.76 €	21 390.96 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 véhicule PEUGEOT PARTNER	UGAP	18 184.90 €	21 779.93 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 véhicule PEUGEOT PARTNER	UGAP	18 184.90 €	21 779.93 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 véhicule PEUGEOT PARTNER	UGAP	18 184.90 €	21 779.93 €	ACHAT UGAP
Investissement – 2 godets de curage pour pelle VOLVO et pelle HYUNDAI	DICOMAT	15 800.00 €	18 960.00 €	MAPA
Investissement – 1 véhicule PEUGEOT EXPERT	UGAP	27 597.57 €	33 080.53 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 véhicule PEUGEOT EXPERT	UGAP	27 597.57 €	33 080.53 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 véhicule CLIO Hybride	UGAP	19 989.42 €	23 957.55 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 véhicule FORD RANGER	UGAP	32 454.22 €	38 945.06 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 véhicule DACIA DUSTER	UGAP	27 191.29 €	32 459.00 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 véhicule DACIA DUSTER	UGAP	27 191.29 €	32 459.00 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 véhicule DACIA DUSTER	UGAP	27 191.29 €	32 459.00 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 véhicule DACIA DUSTER	UGAP	27 191.29 €	32 459.00 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 véhicule CITROEN C3	UGAP	13 685.98 €	16 393.42 €	ACHAT UGAP

*Direction des moyens roulants et des moyens mécanisés :*

**Marchés de fournitures et de services supérieurs à 40 000 € HT et de travaux supérieurs à 100 000 € HT (relevant des direction) : Fournitures > 40 000 € HT – ACHATS UGAP ET AUTRE**

Objet du marché	Attributaire	Montant HT	Montant TTC	Procédures
Investissement – 1 chariot élévateur 5 T électrique	UGAP	33 956.08 €	40 699.94 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 chariot élévateur 3 T électrique	UGAP	40 462.76 €	48 555.31 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 pelle mécanique sur chenilles	UGAP	206 143.62 €	247 372.34 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 véhicule CITROEN JUMPER	UGAP	42 008.15 €	50 362.43 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 véhicule CITROEN JUMPER	UGAP	44 319.93 €	53 136.56 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 véhicule CITROEN JUMPER	UGAP	44 319.33 €	53 136.56 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 tracteur épareuse	UGAP	136 048.37 €	163 258.04 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 tracteur épareuse	UGAP	136 048.37 €	163 258.04 €	ACHAT UGAP
Investissement – Equipement camion de déneigement	UGAP	96 488.18 €	115 785.82 €	ACHAT UGAP
Investissement – Blindage pour tracteur forestier	UGAP	37 640.54 €	45 168.65 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 véhicule FORD RANGER	UGAP	36 870.48 €	44 197.22 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 véhicule CITROEN JUMPER	UGAP	33 956.08 €	40 699.94 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 véhicule CITROEN JUMPER	UGAP	42 008.15 €	50 362.43 €	ACHAT UGAP

**Marchés de fournitures et de services inférieurs à 40 000 € HT et de travaux inférieurs à 100 000 € HT (relevant des directions) :**

**Direction du digital et des systèmes d'information :**

Nature des prestations :	Nombre de marchés / bénéficiaires	Montant en € HT	Montant en € TTC
Fournitures < 40 000 € HT	11	70 433,65	84 520,38
Services < 40 000 € HT	20	75 618,44	88 132,07
Travaux < 100 000 € HT	0	0	0

**Direction de la formation interne :**

Nature des prestations :	Nombre de marchés / bénéficiaires	Montant en € HT	Montant en € TTC
Fournitures < 40 000 € HT			
Services < 40 000 € HT	72 marchés 54 bénéficiaires	278 018 €	286 918 €
Travaux < 100 000 € HT			

**Direction des parcours pro :**

Nature des prestations :	Nombre de marchés / bénéficiaires	Montant en € HT	Montant en € TTC
Fournitures < 40 000 € HT	6	6 951,44 €	7 589,44 €
Services < 40 000 € HT			
Travaux < 100 000 € HT			

**Marchés de fournitures et de services supérieurs à 40 000 € HT et de travaux supérieurs à 100 000 € HT (relevant de la direction de la commande publique) :**

**Direction du digital et des systèmes d'information :**

Objet du marché	Attributaire	Montant en €	Procédures
Fournitures > 40 000 € HT	0	0	0
Services > 40 000 € HT	4	512 666,79	615 200,15
Travaux > 100 000 € HT	0	0	0

**DGA Stratégie de l'innovation et de la transformation :**

**Marchés de fournitures et de services inférieurs à 40 000 € HT et de travaux inférieurs à 100 000 € HT (relevant des directions) :**

Nature des prestations :	Nombre de marchés / bénéficiaires	Montant en € HT	Montant en € TTC
Fournitures < 40 000 € HT	LA P'TITE USINE	1 750 €	2 100 €
	ETM Furiani	2 417,30 €	2 895,71 €

	SBS MR BRICOLAGE	528 €	633,60 €
	CAMPAGNE COMMUNICATION PROMOTION .CORSIKA :KalliGraphic Imprimerie Bastiaise Pimento prod	35 000 €	38 400 €
	TARAN Consulting	39 750 €	47 700 €
	Communication CSIRT : Flora Ambrosini	12 000 €	12 000 €
	Atout Pub	19 000 €	19 000 €
	Pimento Prod	6 395 €	7 674 €
	Orange Cyber Defense	12 025 €	14 430 €
<b>Services &lt; 40 000 € HT</b>	-MAPA droit des affaires : Me BOITON	39 998 €	47 997 €
	-MAPA presta juridiques : Me Muscatelli et AARPI Tomasi	20 000 €	24 000 €
	-MAPA presta jur : Me Muscatelli et AARPI Tomasi	20 000 €	24 000 €
	-MAPA presta jur : Me Lelièvre	20 000 €	24 000 €
	-MAPA presta jur : Me Muscatelli et AARPI Tomasi	20 000 €	24 000 €
	-MAPA presta jur : Me Muscatelli et AARPI Tomasi	20 000 €	24 000 €
	-MAPA presta jur : Me Seatelli	10 000 €	12 000 €
	-MAPA droit public des affaires : Me BOITON	30 000 €	36 000 €
	- UGAP INTERSTIS	3 455,10 €	4 146.12 €
	- ISSEHO	38 270 €	45 924 €
	- CIVITEO	33 500 €	40 200 €
<b>Travaux &lt; 100 000 € HT</b>			

**Marchés de fournitures et de services supérieurs à 40 000 € HT et de travaux supérieurs à 100 000 € HT (relevant de la direction de la commande publique) :**

Objet du marché	Attributaire	Montant en €	Procédures
<b>Fournitures &gt; 40 000 € HT</b>			
<b>Services &gt; 40 000 € HT</b>	- Marché prestations juridiques Multi attributaires	1 180 000 €	Accord-cadre à bons de commande (4 ans)
	- Marché fiscaliste : Fidal	214 999 €	Accord-cadre à bons de commande 1 an renouvelable 3 fois
	- 1 SPATIAL	60 000 € pour 3 ans (20 000 €/an)	Accord-cadre
	- KHANOPEE	174 600 € pour 3 années	Accord-cadre
	- EDIFICE (ENT LEIA)	1 000 000 € pour 4 ans	Centrale d'achat
	- SITEC	94 600 €	Accord-cadre
	- PwC	45 978,24 €	Centrale d'achat
	- EY	44 047,51 €	Centrale d'achat
<b>Travaux &gt; 100 000 € HT</b>			

**DGA infrastructures de transports, mobilité et bâtiments :**

**Marchés de fournitures et de services inférieurs à 40 000 € HT et de travaux inférieurs à 100 000 € HT (relevant des directions) :**

**DIRECTIONS DES ROUTES**

Nature des prestations :	Nombre de marchés / bénéficiaires	Montant en € HT	Montant en € TTC
<b>TRAVAUX</b>	91	1 228 404,98 €	1 350 415,24 €
<b>SERVICES</b>	10	28 058,70 €	33 553,20 €
<b>FOURNITURES</b>	10	34 773,01 €	41 727,60 €

**DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITE**

**DIRECTION ADJOINTE DES PORTS ET AEROPORTS**

Nature des prestations :	Nombre de marchés / bénéficiaires	Montant en € HT	Montant en € TTC
<b>TRAVAUX</b>	3	59 221,40 €	65 752,54 €
<b>SERVICES</b>	7	42 860,62 €	50 000,37 €
<b>FOURNITURES</b>	-	-	-

## DIRECTION AJOINTE DES CHEMINS DE FER ET DE LA MOBILITE

Nature des prestations :	Nombre de marchés / bénéficiaires	Montant en € HT	Montant en € TTC
TRAVAUX	18	253 244,08 €	278 568,48 €
SERVICES	7	57 902,98 €	63 806,35 €
FOURNITURES	-	-	-

## DIRECTION DE LA CONSTRUCTION ET DE LA REHABILITATION DES BATIMENTS

Nature des prestations :	Nombre de marchés / bénéficiaires	Montant en € HT	Montant en € TTC
TRAVAUX	5	21 108,80 €	22 947,68 €
SERVICES	5	11 419,00 €	13 453,30 €
FOURNITURES	-	-	-

### DGA Affaires sanitaires et sociales :

#### Marchés de fournitures et de services inférieurs à 40 000 € HT et de travaux inférieurs à 100 000 € HT (relevant des directions) :

Nature des prestations :	Nombres de marchés / bénéficiaires	Montant en € HT	Montant en € TTC
Fournitures < 40 000 € HT	2 / 2	2 938	
Services < 40 000 € HT	12 / 15	131 618,04	
Travaux < 100 000 € HT			

#### Marchés de fournitures et de services supérieurs à 40 000 € HT et de travaux supérieurs à 100 000 € HT (relevant de la direction de la commande publique) :

Objet du marché	Attributaire	Montant en €	Procédures
Fournitures > 40 000 € HT	EBONY	793 440	AOO
	CLARIPHARM	18 400	AOO
	Pharmacie PLACE D'ARMES	3 980	AOO
	Pharmacie RITORNU	3 980	AOO
	GSK	136 820	AOO
	MSD FRANCE	167 600	AOO
	PFIZER	135 600	AOO
Services > 40 000 € HT	CPS Formation Professionnelle	51 200	MAPA
	CORSICATOURS	80 000	AOO
	CANARELLI COL FERNAN VIALLE	172 000	AOO
Travaux > 100 000 € HT			

21. ● Procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, fixée à l'occasion du vote du budget :

Néant

22. ● Procéder à l'affectation des autorisations de programme et d'engagement (y compris celles relatives aux dépenses imprévues) par arrêté délibéré en Conseil exécutif, dès lors que l'Assemblée de Corse a validé les autorisations correspondantes :

**DGA Patrimoine de la Collectivité, Moyens et Commande publique :**

*Direction des moyens généraux :*

AP ou AE	N° AP/AE (1 ligne par AP)	Libellé de l'AP/AE	Montant total inscrit en €	Montant précédemment affecté en €	Montant de l'affectation du semestre
AP	6151R001	ACHAT TERRAINS NUS	785 000,00	785 000,00	785 000,00
AP	6151R002	ACHAT MOBILIER ET EQUIPEMENTS DIVERS	220 000,00	220 000,00	220 000,00
AP	6151R003	ACQUISITION MATERIEL TECHNIQUE	110 000,00	110 000,00	110 000,00
AP	6151R004	CAUTION	5 000,00	5 000,00	5 000,00
AP	6151R005	MOBILIER PRESTIGE	480 000,00	480 000,00	480 000,00
AE	6151R006	FONCTION BATIMENTAIRE	8 275 000,00	8 275 000,00	8 275 000,00
AE	6151R007	FONCTION ACHATS	2 506 950,00	2 506 950,00	2 506 950,00
AE	6151R008	FONCTION ADMINISTRATIVE	4 792 000,00	4 792 000,00	4 792 000,00
AE	6151R009	FONCTION FETES ET CEREMONIES	772 000,00	772 000,00	772 000,00
AE	6151R010	FONCTION ASSURANCE	600 000,00	600 000,00	600 000,00
AE	6151R011	FONCTION IMPOTS ET TAXES	665 000,00	665 000,00	665 000,00
AE	6151R012	FONCTION FRAIS COMMUNS	14 000,00	14 000,00	14 000,00
AE	6151R013	FONCTION ETUDES CONSEILS ET HONORAIRES	172 050,00	172 050,00	172 050,00

*Direction des moyens roulants et des moyens mécanisés :*

AP ou AE	N° AP/AE (1 ligne par AP)	Libellé de l'AP/AE	Montant total inscrit en €	Montant précédemment affecté en €	Montant de l'affectation du semestre
AE	1122	Moyens techniques et logistique/voirie	3 500 000 €	/	2 799 200 €
AE	3170	SIS 2B	1 000 000 €	/	275 500 €
AE	3173	Moyens techniques et logistique FORSAP/CFM	2 500 000 €	/	2 063 900 €
AE	3218	Moyens techniques et logistique ENS	1 200 000 €	/	410 700 €

AE	6154	Moyens techniques et logistique/Administration Générale	2 000 000 €	/	526 600 €
AP	1122	Moyens techniques et logistique/voirie	1 500 000 €	/	1 500 000 €
AP	3173	Moyens techniques et logistique FORSAP/CFM	1 000 000 €	/	714 500 €
AP	3218	Moyens techniques et logistique ENS	200 000 €	/	200 000 €
AP	6154	Moyens techniques et logistique/Administration Générale	1 500 000 €	/	1 500 000 €

### DGA Stratégie de l'innovation et de la transformation :

AP ou AE	N° AP/AE (1 ligne par AP)	Libellé de l'AP/AE	Montant total inscrit en €	Montant précédemment affecté en €	Montant de l'affectation du semestre
AE	AE-2024-6135	Relations avec les organismes extérieurs	155 000 €	0 €	21 330 €
AE	AE-2024-6181	Transformation	136 751 €	0 €	136 751 €
AP	AP-2024-6181	Transformation	30 000 €	0 €	30 000 €

### DGA Système d'information, communication interne et RH :

#### Direction du digital et des systèmes d'information :

AP ou AE	N° AP/AE (1 ligne par AP)	Libellé de l'AP/AE	Montant total inscrit en €	Montant précédemment affecté en €	Montant de l'affectation du semestre
AE	6142R001	Abonnement Microsoft	172 000 €		172 000 €
AE	6142R002	SI Sécurité	730 000 €		730 000 €
AE	6142R003	Abonnements interconnexion des sites	990 000 €		990 000 €
AE	6142R004	Maintenance, assistance et évolutions logiciels métiers	950 000 €		950 000 €
AE	6142R005	Prestations de services sur logiciels métiers	200 000 €		200 000 €
AE	6142R006	Maintenance de l'infrastructure	790 000 €		790 000 €
AE	6142R007	Abonnements licences / logiciels	286 000 €		286 000 €
AE	6142R008	Assistance AC	9 800 €		9 800 €
AE	6142R009	Prestations de service	400 200 €		400 200 €



**Secrétariat général :**

<b>AP ou AE</b>	<b>N° AP/AE (1 ligne par AP)</b>	<b>Libellé de l'AP/AE</b>	<b>Montant total inscrit en €</b>	<b>Montant précédemment affecté en €</b>	<b>Montant de l'affectation du semestre</b>
AE	6164M003	APPRENTISSAGE 2024	100 000 €		100 000 €
AE	6164N001	Compétences métiers	270 000 €		270 000 €
AE	6164Q001	Marchés prestations de formations + 40 000 €	70 000 €		70 000 €
AE	6142Q002	Abonnement MICROSOFT	172 000 €		172 000 €
AE	6142Q004	SI Sécurité	730 000 €		730 000 €
AE		Matériel pôle de formateurs internes	20 000 €		20 000 €
AE		Abonnements interconnexion des sites	990 000 €		990 000 €
AE		Maintenance, assistance et évolutions logiciels métiers	950 000 €		950 000 €
AE		Prestations de services sur logiciels métiers	200 000 €		200 000 €
AE		Maintenance de l'infrastructure	790 000 €		790 000 €
AE		Abonnements licences / logiciels	286 000 €		286 000 €
AE		Assistance AC	9 800 €		9 800 €
AE		Prestations de service	400 200 €		400 200 €
AE		Frais de déplacement	150 000 €		150 000 €
AE		Action sociale	800 000 €		800 000 €
AE		Prestations et acquisitions exécutées par le service maintien dans l'emploi	90 000 €		90 000 €
AE		Marchés médecine de prévention	135 000 €		135 000 €
AP		Prestations et acquisitions exécutées par le service maintien dans l'emploi	90 000 €		90 000 €

**DGA Education, Enseignement, formation, Langue corse :**

AP ou AE	N° AP/AE (1 ligne par AP)	Libellé de l'AP/AE	Montant disponible	Montant affecté	Montant à nouveau	N° délib
902	4127	Equipements sportifs - CSJC		100 000 €		N° 24-010 du 16/01/2024
932	4311	Langue corse – formation et enseignement	4 700 000 €	66 183,60 €	4 633 816,40 €	N° 24-107 du 16/04/2024
932	4611	Cellules prospective	66 322 €	31 000 €	35 322 €	N° 24-114 du 16/04/2024
932	4611	Cellule prospective	35 322 €	15 000 €	20 322 €	N° 24-115 du 16/04/2024
932	4128	Fct des Ets du 2 <sup>nd</sup> degré	10 000 000 €	8 171 934 €	1 828 066 €	N° 24-116 du 16/04/2024
935	4313	Langue corse - Diffusion linguistique	2 500 000 €	25 947,60 €	2 474 052,40 €	N° 24-145 du 23/04/2024
905	4313	Langue corse - Diffusion linguistique	400 000 €	7 812 €	392 188 €	
932	4311	Langue Corse – formation et enseignement	4 633 816,40 €	160 000 €	4 473 816,40 €	N° 24-146 du 23/04/2024
932	4119	Diffusion CST2I	880 000 €	1 000 €	879 000 €	N° 24-155 du 23/04/2024
932	4128	Fct Ets du 2 <sup>nd</sup> degré	1 828 066 €	573 015 €	1 255 051 €	N° 24-156 du 23/04/2024
932	4128	Fct des Ets du 2 <sup>nd</sup> degré	1 255 051 €	274 130 €	980 921 €	N° 24-157 du 23/04/2024
932	4129	Education 2 <sup>nd</sup> degré	1 200 000 €	59 974 €	1 140 026 €	N° 24-162 du 23/04/2024
932	4129	Education 2 <sup>nd</sup> degré	1 140 026 €	191 243 €	948 783 €	N° 24-163 du 23/04/2024
932	4129	Education 2 <sup>nd</sup> degré	948 783,82 €	50 088,82 €	898 694,14 €	N° 24-210 du 07/05/2024
932	4122	Maintenance et sécurité	1 000 000 €	676 000 €	324 000 €	N° 24-212 du 07/05/2024
902	4129	Education 2 <sup>nd</sup> degré	1 600 000 €	164 000 €	1 436 000 €	N° 24-245 du 21/05/2024
932	4119	Diffusion CST2I « Trophées scientifiques 2024 »	877 750 €	45 190,40 €	832 559,60 €	N° 24-285 du 04/06/2024

932	4119	Diffusion SCT2I – AMCSTI	832 559,60 €	240 €	832 319,60 €	N° 24-286 du 04/06/2024
932	4129	Accompagnement scolaire	898 694,18 €	22 000 €	876 694,18 €	N° 24-320 du 18/06/2024
932	4129	Accompagnement scolaire	876 694,18 €	149 837,15 €	726 857,03 €	N° 24-321 du 18/06/2024
932	4112	Recherche et diffusion	1 290 000 €	273 590,87 €	1 016 409,13 €	N° 24-322 du 18/06/2024
932	4116	Accompagnement éducatif territorial	567 067,60 €	13 628 €	553 439,60 €	N° 24-323 du 18/06/2024
932	4611	Cellule prospective	20 322 €	18 000 €	2 322 €	N° 24-324 du 18/06/2024

### DGA Culture, patrimoine, sport et jeunesse :

AP ou AE	N° AP/AE (1 ligne par AP)	Libellé de l'AP/AE	Montant disponible	Montant affecté en €	Montant disponible à nouveau	N° délib
933	4436	Culture	460 000 €	460 000 €	0 €	N° 24-118 du 16/04/2024
903	4436	Culture	80 000 €	80 000 €	0 €	
933	4445	Culture - FRAC	395 000 €	275 000 €	120 000 €	N° 24-119 du 16/04/2024
903	4435	Culture - FRAC	190 000 €	190 000 €	0 €	
933	4430	Culture	450 000 €	337 000 €	113 000 €	N° 24-120 du 16/04/2024
903	4430	Culture	570 000 €	310 000 €	260 000 €	
933	4423	Culture	11 234 413 €	5 000 €	11 229 413 €	N° 24-122 du 16/04/2024
903	4423	Culture	4 047 432 €	40 000 €	4 007 432 €	
933	4423	Culture	10 957 413 €	36 620 €	10 920 793 €	N° 24-123 du 16/04/2024
903	4423	Culture	3 910 932 €	85 000 €	3 825 932 €	
933	4423	Culture – CAP Mission voix de Corse	10 920 793 €	245 000 €	10 675 793 €	N° 24-124 du 16/04/2024
903	4423	Culture – CAP Mission voix de Corse	3 825 932 €	50 000 €	3 775 932 €	
933	4521	Jeunesse - fonctionnement	814 635 €	20 000 €	794 635 €	N° 24-149 du 23/04/2024

933	4521	Soutien aux jeunes – aides individuelles	794 635 €	175 000 €	619 635 €	N° 24-151 du 23/04/2024
933	4439	Patrimoine sites archéologiques et musées	241 000 €	241 000 €	0 €	N° 24-168 du 23/04/2024
903	4439	Patrimoine sites archéologiques et musées	100 000 €	47 000 €	53 000 €	
903	4411	Patrimoine	3 957 000 €	1 184 000 €	2 773 000 €	N° 24-184 du 30/04/2024
933	4411	Patrimoine	1 190 000 €	291 000 €	899 000 €	
933	4411	Patrimoine	1250 000 €	60 000 €	1 190 000 €	N° 24-185 du 30/04/2024
903	4411	Patrimoine	4 035 000 €	78 000 €	3 957 000 €	
933	4423	Culture - fonctionnement	6 402 643 €	200 000 €	6 202 643 €	N° 24-187 du 30/04/2023
933	4411	Patrimoine - Fonctionnement	834 000 €	34 000 €	800 000 €	N° 24-188 du 30/04/2023
903	4411	Patrimoine	2 773 000 €	2 000 €	2 771 000 €	
933	4411	Patrimoine	899 000 €	65 000 €	800 000 €	N° 24-214 du 07/05/2024
933	4438	Patrimoine sites archéologiques et musées - ALERIA	139 000 €	139 000 €	0 €	N° 24-215 du 07/05/2024
903	4438	Patrimoine sites archéologiques et musées - ALERIA	224 000 €	224 000 €	0 €	
903	4411	Fouilles archéologiques	1 695 270,63 €	74 700 €	1 620 570,63 €	N° 24-218 du 07/05/2024
933	4433	Musée de LEVIE	60 000 €	60 000 €	0 €	N° 24-287 du 04/06/2024
933	4413	Archives	30 000 €	30 000 €	0 €	N° 24-288 du 04/06/2024
933	4434	Musée de SARTENE	100 000 €	100 000 €	0 €	N° 24-289 du 04/06/2024

**DGA Aménagement du territoire :**

AP ou AE	N° AP/AE (1 ligne par AP)	Libellé de l'AP/AE	Montant total inscrit en €	Montant précédemment affecté en €	Montant de l'affectation du semestre
AE	2116	Syndicat Mixte de l'Abattage en Corse (SMAC)	3 500 000	0	870 000

AP ou AE	N° AP/AE (1 ligne par AP)	Libellé de l'AP/AE	Montant total inscrit en €	Montant précédemment affecté en €	Montant de l'affectation du semestre
AP	2121	Forêts	6 436 000	0	6 436 000
AE	2121	Forêts	120 000	0	120 000

AP ou AE	N° AP/AE (1 ligne par AP)	Libellé de l'AP/AE	Montant total inscrit en €	Montant précédemment affecté en €	Montant de l'affectation du semestre
AP	3131	Vie associative	580 000	0	0
AE	3131	Vie associative	1 004 049	0	320 155

AP ou AE	N° AP/AE (1 ligne par AP)	Libellé de l'AP/AE	Montant total inscrit en €	Montant précédemment affecté en €	Montant de l'affectation du semestre
AE	3132	Développement Territorial	383 639	0	12 019

AP ou AE	N° AP/AE (1 ligne par AP)	Libellé de l'AP/AE	Montant total inscrit en €	Montant précédemment affecté en €	Montant de l'affectation du semestre
AP	3133	Comité de massif	6 445 000	0	2 316 346,07
AE	3133	Comité de Massif	640 000	0	341 669,91

AP ou AE	N° AP/AE (1 ligne par AP)	Libellé de l'AP/AE	Montant total inscrit en €	Montant précédemment affecté en €	Montant de l'affectation du semestre
AE	3134	Syndicat d'Energie (SDE)	9 408 235	0	6 710 698,48

AP ou AE	N° AP/AE (1 ligne par AP)	Libellé de l'AP/AE	Montant total inscrit en €	Montant précédemment affecté en €	Montant de l'affectation du semestre
AP	3142	Dotations communes rurales (Dotation Quinquennale (DQ) et Dotation Ecoles (DE))	22 297 880	0	1 354 313,20

AP ou AE	N° AP/AE (1 ligne par AP)	Libellé de l'AP/AE	Montant total inscrit en €	Montant précédemment affecté en €	Montant de l'affectation du semestre
AP	31420	Dotations communes urbaines (Dotation Quinquennale (DQ) et Dotation Ecoles (DE))	7 000 000	0	2 220 152

AP ou AE	N° AP/AE (1 ligne par AP)	Libellé de l'AP/AE	Montant total inscrit en €	Montant précédemment affecté en €	Montant de l'affectation du semestre
AP	3144	AEP/Assainissement	7 000 000	0	4 467 241

AP ou AE	N° AP/AE (1 ligne par AP)	Libellé de l'AP/AE	Montant total inscrit en €	Montant précédemment affecté en €	Montant de l'affectation du semestre
AP	3146	Fonds de territorialisation	7 000 000	0	0

AP ou AE	N° AP/AE (1 ligne par AP)	Libellé de l'AP/AE	Montant total inscrit en €	Montant précédemment affecté en €	Montant de l'affectation du semestre
AP	3147	Fonds de Solidarité Territoriale (FST)	5 448 000	0	3 026 210

AP ou AE	N° AP/AE (1 ligne par AP)	Libellé de l'AP/AE	Montant total inscrit en €	Montant précédemment affecté en €	Montant de l'affectation du semestre
AP	3151	Habitat/Logement	11 500 000	0	5 308 834
AE	3151	Habitat/Logement	350 000	0	325 337,86

AP ou AE	N° AP/AE (1 ligne par AP)	Libellé de l'AP/AE	Montant total inscrit en €	Montant précédemment affecté en €	Montant de l'affectation du semestre
AP	3171	Prévention des Incendies	6 473 000	0	6 388 000
AE	3171	Préventions des Incendies	524 000	0	524 000

AP ou AE	N° AP/AE (1 ligne par AP)	Libellé de l'AP/AE	Montant total inscrit en €	Montant précédemment affecté en €	Montant de l'affectation du semestre
AP	3174	Participation SDIS	8 724 352	0	0
AE	3174	Participation SDIS	53 621 187	0	53 621 187

AP ou AE	N° AP/AE (1 ligne par AP)	Libellé de l'AP/AE	Montant total inscrit en €	Montant précédemment affecté en €	Montant de l'affectation du semestre
AP	3215	Sites ENS-Soutien aux partenaires	900 120	0	770 320
AE	3215	Sites ENS-Soutien aux partenaires	971 700	0	907 636

AP ou AE	N° AP/AE (1 ligne par AP)	Libellé de l'AP/AE	Montant total inscrit en €	Montant précédemment affecté en €	Montant de l'affectation du semestre
AP	3216	Littoral	40 000	0	40 000
AE	3216	Littoral	39 000	0	39 000

AP ou AE	N° AP/AE (1 ligne par AP)	Libellé de l'AP/AE	Montant total inscrit en €	Montant précédemment affecté en €	Montant de l'affectation du semestre
AP	32190	Espaces et Sites de Pleine Nature (ESPN)	235 000	0	235 000
AE	32190	Espaces et Sites de Pleine Nature (ESPN)	62 300	0	56 000

AP ou AE	N° AP/AE (1 ligne par AP)	Libellé de l'AP/AE	Montant total inscrit en €	Montant précédemment affecté en €	Montant de l'affectation du semestre
AE	3223	Lutte Antivectorielle (LAV)	550 000	0	550 000

AP ou AE	N° AP/AE (1 ligne par AP)	Libellé de l'AP/AE	Montant total inscrit en €	Montant précédemment affecté en €	Montant de l'affectation du semestre
AE	3224	Génie Sanitaire Ecologique	200 000	0	0

AP ou AE	N° AP/AE (1 ligne par AP)	Libellé de l'AP/AE	Montant total inscrit en €	Montant précédemment affecté en €	Montant de l'affectation du semestre
AE	3225	SDAGE	20 000	0	0

AP ou AE	N° AP/AE (1 ligne par AP)	Libellé de l'AP/AE	Montant total inscrit en €	Montant précédemment affecté en €	Montant de l'affectation du semestre
AE	32140	Préfiguration laboratoire régional	85 000	0	85 000

AP ou AE	N° AP/AE (1 ligne par AP)	Libellé de l'AP/AE	Montant total inscrit en €	Montant précédemment affecté en €	Montant de l'affectation du semestre
AP	5217	Pietrapola	30 000	0	30 000

### DGA Aides sanitaires et sociales :

AP/AE	N° AP/AE	Libellé de l'AP/AE	Montant total inscrit en €	Montant précédemment inscrit en €	Montant de l'affectation du semestre en €
	5111	Services sociaux	498 000 €		36 000 €
	5121	Insertion et précarité	618 000 €		140 000 €
	5122	Programmes d'insertion	7 654 299 €		6 586 885,60 €
	5123	Revenu de solidarité active	1 500 000 €		1 496 185,45 €
	5134	Prestations aux personnes âgées	2 728 700 €		213 962,52 €
	5141	Personnes handicapées	3 576 000 €		819 000 €
	5135	Plan de soutien à l'investissement des ESSMS	2 450 000 €		1 439 818,50 €
	5151	Prestations de l'aide sociale à l'enfance	800 000 €		487 208,52 €
	5153	MEF	52 000 €		52 000 €
	5211	Action sanitaire et sociale	AE 2 035 000 €		302 900 €
	5211		AP : 510 000 €		54 558,61 €
	5212	Secteur médico-social	51 400 €		19 400 €
	5213	Prestations de la protection maternelle et infantile	411 300 €		224 000 €
	5214	Prestations des centres de santé sexuelle	209 000 €		168 000 €

	5215	Lutte contre les fléaux sociaux	0,00 €		0,00 €
	5216	Crèche Laëtitia	9 000 €		9 000 €

### DGA infrastructures de transports, mobilité et bâtiments :

AP ou AE	N° AP/AE (1 ligne par AP)	Libellé de l'AP/AE	Montant total inscrit en €	Montant précédemment affecté en €	Montant de l'affectation du semestre
AP	1121M006	Voie verte RD 111 – Section 4 Trottel/Cimetière	6 075 000	5 400 000	675 000
AP	1132P069	ORT Prupia	5 000 000	4 800 000	200 000
AP	1132N065	Voie verte Aiaccoi - Station Ceccaldi/A Bastilicaccia	4 740 000	4 540 000	200 000
AP	1121R042E 1121R044T 1121R268T 1121R269E 1121R271T 1121R272T 1121R273T	Opérations génériques ex-RD	12 500 000	0	12 500 000
AP	1132R268T 1132R269E	Opérations génériques ex-RT	2 000 000	0	2 000 000
AP	1141N013	Etudes de programmation dragage - Port de Centuri	100 000	50 000	50 000
AP	1141N014	Etudes de réfection des pontons et des quais – Port de San Damiano	350 000	150 000	200 000
AP	1141N015	Postes Tenders – Port de Bunifaziu	550 000	500 000	50 000
AP	131390004	Etudes de réparation des ouvrages maritimes – Port de Bastia	120 000	0	120 000
AP	1141R024	Secteur ancienne déchetterie de l'Arinella – Port de Bastia	1 500 000	0	1 500 000
AP	1141R025	Sécurisation jetée du Dragon – Port de Bastia	450 000	0	450 000
AP	1141P010	Réparation des ouvrages de protection – Port de Prupia	830 000	700 000	130 000



AP	1313H0001	Travaux de modernisation - 2 <sup>ème</sup> tranche - Port de L'Isula	1 700 000	0	1 700 000
AP	1142N004	Réfection des enrochements – seuil 02 – Aéroport d'Aiacciu	600 000	550 000	50 000
AP	1142N005	Acquisitions foncières Aéroports	200 000	0	200 000
AE	1141P009	Dragage – Port de pêche de Centuri	2 200 000	1 200 000	1 000 000
AE	1141R023	AMO DSP Port de plaisance Charles Ornano - Aiacciu	130 000	0	130 000

**23. • Exercer au nom de la Collectivité les droits de préemption dont celle-ci est titulaire ou délégataire en application du Code de l'urbanisme ; et également déléguer l'exercice de ce droit, à l'occasion de l'aliénation d'un bien, dans les conditions fixées par l'Assemblée de Corse :**

**DGA Patrimoine de la collectivité, moyens et commande publique :**

*Direction des moyens généraux :*

Commune	Références cadastrales	Surfaces et prix	Vendeur	Acquéreur potentiel
<b>Villanova</b> <b>Renonciation</b> <b>expresse à</b> <b>préemption en date</b> <b>du 10/01/2024</b>	Section B n° 425	Une parcelle de terre non bâtie d'une contenance cadastrale de 01 hectare 28 ares 46 centiares. Prix : 30 000 €	Madame Félicia Biancamaria	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Madame Delphine Faure</li> <li>• Monsieur Pierre Luccioni</li> <li>• Christophe Darrot</li> </ul>
<b>Belvidè</b> <b>Campumoru Fianca</b> l'Ossu et Aja di l'Aliva <b>Renonciation</b> <b>expresse à</b> <b>préemption en date</b> <b>du 02/05/2024</b>	Section A n° 470 et 474	deux parcelles de terre non bâties d'une superficie totale de 04 hectares 55 centiare Prix : 200 000 €	Madame Josiane Bartoli	M. Philippe Wahl
<b>BUNIFAZIU</b> <b>La Mela</b> <b>Renonciation</b> <b>expresse à</b> <b>préemption en date</b> <b>du 10/06/2024</b>	Section J n° 513, 514 et section O n° 75, 76, 77 et 78	Six parcelles de terre non bâties d'une superficie totale de 05 hectares 46 ares 17 centiares Prix : 20 000 €	Madame Alexandra Oppenheim-Delauze	Non précisé
<b>SERRA DI FIUMORBO</b>	E n° 468	03ha 17a 26ca 12.690,00 €	Consorts GUIDICELLI	Conservatoire du Littoral
<b>MORSIGLIA</b>	A n° 71,73,76,77,99,102,10	08ha 40a 78ca 40 389,00 €	Consorts PARAVICINI	Conservatoire du Littoral

	6,137,138,139,145,149,152,156,159,160,163,438,447,454,458,461,476,486,502,503,1793,1797,1893, 1903			
<b>ROGLIANO</b>	E n° 69	80a 96ca 2 400,00 €	<b>Consorts SALADINI</b>	<b>Conservatoire du Littoral</b>
<b>VESCOVATO</b>	A n° 385 - A n° 1262	A n° 385 – A n° 1262 65 490,00 €	<b>FIECHI Jean-Jacques</b>	<b>OGLIASTRONE Immobilier</b>

24. • Prendre toutes mesures d'application (affectation et individualisation) des règlements d'aides et des schémas territoriaux, dans la limite des plafonds prévus et dans le cadre des modalités fixées auxdits règlements et schémas approuvés par l'Assemblée de Corse :

#### **DGA Education, Enseignement, Formation, Langue corse :**

Règlement d'aide/Schéma	Délibération AC	Nombre de bénéficiaires	Type de bénéficiaires	Montant total en €	N° délib
Aides au titre des séjours scolaires et classes de découverte 1 <sup>er</sup> degré	N° 20/126 CP du 2 octobre 2020 – n° 23-055 AC du 27 avril 2023	34	Ecoles primaires et élémentaires	109 532,40 €	N° 24-244 du 21/05/2024

#### **DGA Culture, patrimoine, sport et jeunesse :**

Règlement d'aide/Schéma	Délibération AC	Nombre de bénéficiaires	Type de bénéficiaires	Montant total en €	N° délib
Aides pour la culture	N° 21/060 AC du 26 mars 2021 – n° 23/194 CP du 19 décembre 2023	33	15 associations – 1 SCIC - 1 communauté de communes - 13 communes – 3 Editions	578 987 € (fonctionnement) 170 068 € (investissement)	N° 24-121 du 16/04/2024
Aides pour la jeunesse	N° 20/167 AC du 6 novembre 2020 n° 22/004 AC du 27 janvier 2022	4	Associations	80 000 €	N° 24-147 du 23/04/2024
Aides pour la jeunesse	N° 20/167 AC du 6 novembre 2020	1	CIAS	5 365 €	N° 24-148 du 23/04/2024

	n° 22/004 AC du 27 janvier 2022				
Aides pour la culture	N° 17/284 AC du 21 septembre 2027 – n° 23/194 CP du 19 décembre 2023	15	9 Associations 1 SARL 5 individuels	272 000 € (fonctionnement) 96 500 € (investissement)	N° 24-166 du 23/04/2024
Aides pour la culture	N° 17/284 AC du 21 septembre 2027 – n° 23/194 CP du 19 décembre 2023	73	63 Associations 2 SARL 8 communes	3 253 150 €	N° 24-170 du 23/04/2024
Aides pour la culture	N° 17/284 AC du 21 septembre 2027 – n° 23/194 CP du 19 décembre 2023	2	Associations	60 000 €	N° 24-186 du 30/04/2024
Aides pour la culture	N° 17/284 AC du 21 septembre 2027 – n° 23/194 CP du 19 décembre 2023	7	Ecoles culturelles et artistiques	90 500 €	N° 24-189 du 30/04/2024
Aides pour la culture	N° 17/284 AC du 21 septembre 2027 – n° 23/194 CP du 19 décembre 2023	1	Association	1 500 €	N° 24-190 du 30/04/2024
Aides pour le patrimoine	N° 22-171 AC du 24 novembre 2022	23	Communes	1 075 729,38 €	N° 24-213 du 07/05/2024
Aides pour la culture	N° 17/284 AC du 21 septembre 2027 – n° 23/194 CP du 19	41	25 jeunes talents 8 associations 1 commune 1 office du tourisme	701 493,88 €	N° 24-216 du 07/05/2024

	décembre 2023		6 adultes		
Aides pour la culture	N° 17/284 AC du 21 septembre 2027 – n° 23/194 CP du 19 décembre 2023	3	Associations	490 000 €	N° 24-219 du 07/05/2024
Aides pour la culture	N° 17/284 AC du 21 septembre 2027 – n° 060 AC du 26 mars 2021 - n° 23/194 CP du 19 décembre 2023	1	Association	30 000 €	N° 24-220 du 07/05/2024
Aides en faveur de la jeunesse	N° 20/167 AC du 06 novembre 2020 - n° 22/004 AC du 27 janvier 2022	45	Jeunes bénéficiaires	23 248 €	N° 24-236 du 21/05/2024
Aides pour le sport	N° 20/220 AC du 21 décembre 2020	86	Clubs - Comités	171 604 €	N° 24-237 du 21/05/2024
Aides pour le sport	N° 20/220 AC du 21 décembre 2020	4	Clubs sportifs	9 500 €	N° 24-238 du 21/05/2024
Aides pour le sport	N° 20/220 AC du 21 décembre 2020	24	Associations	283 900 €	N° 24-239 du 21/05/2024
Aides pour la culture	N° 17/284 AC du 21 septembre 2027 – n° 060 AC du 26 mars 2021 - n° 23/194 CP du 19 décembre 2023	21	Auteurs	155 647 €	N° 24-246 du 21/05/2024
Aides pour la culture	N° 17/284 AC du 21 septembre 2027 – n° 060	1	Association	15 000 €	N° 24-247 du 21/05/2024

	AC du 26 mars 2021 - n° 23/194 CP du 19 décembre 2023				
Aides pour la culture	N° 17/284 AC du 21 septembre 2027 – n° 060 AC du 26 mars 2021 - n° 23/194 CP du 19 décembre 2023	1	Association	37 500 €	N° 24-248 du 21/05/2024
Aides pour la culture	N° 17/284 AC du 21 septembre 2027 – n° 060 AC du 26 mars 2021 - n° 23/194 CP du 19 décembre 2023	7	Associations – Communes - SAS	534 000 €	N° 24-249 du 21/05/2024
Aides pour la culture	N° 17/284 AC du 21 septembre 2027 – n° 060 AC du 26 mars 2021 - n° 23/194 CP du 19 décembre 2023	4	Associations – Adulte – jeune talent	52 000 €	N° 24-256 du 21/05/2024
Aides pour la culture	N° 17/284 AC du 21 septembre 2027 – n° 060 AC du 26 mars 2021 - n° 23/194 CP du 19 décembre 2023	34	Associations – commune – adulte – SAS – SARL – EURL	1 371 621 € (fonctionnement) 38 857 € (investissement)	N° 24-290 du 04/06//2024
Aides pour la culture	N° 17/284 AC du 21 septembre 2027 – n° 060 AC du 26 mars 2021 - n° 23/194 CP	2	Associations	61 766 € (fonctionnement) 20 000 € (investissement)	N° 24-291 du 04/06//2024

	du 19 décembre 2023				
Aides pour la culture	N° 17/284 AC du 21 septembre 2027 – n° 060 AC du 26 mars 2021 - n° 23/194 CP du 19 décembre 2023	2	Associations	210 000 €	N° 24-303 du 11/06//2024
Aides pour la culture	N° 17/284 AC du 21 septembre 2027 – n° 060 AC du 26 mars 2021 - n° 23/194 CP du 19 décembre 2023	1	Association	75 000 €	N° 24-304 du 11/06//2024
Aides pour la culture	N° 17/284 AC du 21 septembre 2027 – n° 060 AC du 26 mars 2021 - n° 23/194 CP du 19 décembre 2023	8	Associations	43 800 € (fonctionnement) 131 300 € (investissement)	N° 24-305 du 11/06//2024

### **DGA Aménagement du territoire :**

Règlement d'aide/Schéma	Délibération AC	Nombre de bénéficiaires	Type de bénéficiaires	Montant total en €
Dispositif de relation aux associations -Règlement général interne d'intervention d'aides au mouvement associatif	N° 18/642 AC de l'Assemblée de Corse approuvant le nouveau dispositif de relation aux associations - Règlement général interne d'intervention d'aides au mouvement associatif	0	Associations	0
Dispositif de relation aux associations -Règlement général interne d'intervention d'aides au mouvement associatif	N° 18/642 AC de l'Assemblée de Corse approuvant le nouveau dispositif de	0	Foires Rurales	0

	relation aux associations - Règlement général interne d'intervention d'aides au mouvement associatif			
--	--	--	--	--

### **DGA Aides sanitaires et sociales :**

<b>Règlement d'aide/Schéma</b>	<b>Délibération AC</b>	<b>Nombre de bénéficiaires</b>	<b>Type de bénéficiaires</b>	<b>Montant total en €</b>
Règlement des interventions en matières sociale, médico-sociale et de santé de Corse	20/148 AC	4	Personnes morales publiques et privées (établissements publics et associations)	44 058,61
Règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse	24/010 AC	1	Personnes physiques	8 241,09
Schéma directeur de l'autonomie & plan de soutien à l'investissement des ESSMS	21/219 AC 22/114 AC	7	Personnes morales publiques et privées (établissements publics et associations)	1 018 940,50
Conventions pluriannuelles des structures de l'insertion par l'activité économique 2021-2023	23/081 CP	19	Personnes morales privées (associations)	425 986,60
Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la Collectivité de Corse et la Maison des personnes handicapées de Corse 2023-2027	23/019 C	1	Personnes morales publiques (GIP)	819 000,00
Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la Collectivité de Corse et l'Observatoire régional de la santé de Corse 2023-2025	23/123 CP	1	Personnes morales privées (associations)	192 900,00

### DGA infrastructures de transports, mobilité et bâtiments :

Règlement d'aide/Schéma	Délibération AC	Nombre de bénéficiaires	Type de bénéficiaires	Montant total en €
Règlement territorial des TS des élèves en situation de handicap	18-159 AC	Pumonte 130 Cismonte 157	Familles d'élèves en situation de handicap	906 714,71 € 991 816,02 €
Règlement territorial harmonisé des transports scolaires	18-275 AC modifiée 19-133 AC	Pumonte TS 21 Pumonte TR 52 Cismonte TS 82 Cismonte TR 86	Familles élèves	13 968 € 21 736 € 24 534 € 28 612 €

25. • Mettre en œuvre les mesures d'application des appels à projets, appels à propositions et appels à manifestation d'intérêts approuvés par l'Assemblée de Corse, et signer les conventions afférentes :

### DGA Aménagement et Développement du territoire :

Appel à projets, appels à propositions, appels à manifestation d'intérêts	Délibération AC	Bénéficiaires	Montant total en €
AAP Numérique	N° 19/439 AC de l'Assemblée de Corse du 29 novembre 2019 portant approbation de la révision du règlement des aides mettant en œuvre le schéma d'aménagement, de développement et de protection du massif de Corse	Diverses communes	542 946,92
AAP Bois	N° 19/439 AC de l'Assemblée de Corse du 29 novembre 2019 portant approbation de la révision du règlement des aides mettant en œuvre le schéma d'aménagement, de développement et de protection du massif de Corse	Diverses Associations	271 362

### DGA Aides sanitaires et sociales :

Appel à projets, appels à propositions, appels à manifestation d'intérêts	Délibération AC	Bénéficiaires	Montant total en €
Appel à candidatures pour la mise en œuvre	23/048 CP	ADMR 2A ADMR 2B CAP SOLIDAIRE	4 579 514,07



de la dotation complémentaire qualité des services d'aide à domicile		ACPA SUD CORSE DOMICILE KALLISERVICES	
Appel à projet Bien vieillir 2023-2024	22/099 CP	HD2A URMFC CPTS BALAGNE PATRICA DEN HARTOG	11 882,50

**26. • Signer toute convention d'application de conventions-cadres approuvées par l'Assemblée de Corse :**

**DGA Stratégie de l'innovation et de la transformation :**

Convention cadre	Partenaire	Délibération AC	Objet	Montant en € de la convention d'application
Convention cadre de partenariat entre le Hub Corsica pour un Numérique Inclusif en Corse et la Collectivité de Corse	Hub Corsica	Délibération n° 24/007 AC	Partenariat de 36 mois entre l'association Hub Corsica pour un numérique inclusif et la Collectivité de Corse afin de mener une action coordonnée autour d'un numérique inclusif et émancipateur pour les corses	60 000 €

**DGA Culture, Patrimoine, Sport et jeunesse :**

Convention-cadre	Partenaire	Délibération AC	Objet	Montant en € de la convention d'application
Convention pluriannuelle de soutien	Office de tourisme intercommunal l'Isula Rossa – Balagna / Association ARIA	N° 23/194 CP du 19 décembre 2023	Action d'éducation et de formation initiale et continue par la création théâtrale, depuis l'enfance jusqu'à l'âge adulte	960 000 €

**DGA Aménagement et développement du territoire :**

Convention cadre	Partenaire	Délibération AC	Objet	Montant en € de la convention d'application
Convention cadre de partenariat pour le projet de développement et d'aménagement du lac de Calacuccia	EDF	Délibération n° 24/09 du 31 mai 2024 approuvant la Convention cadre de partenariat pour le projet de développement et d'aménagement du lac de Calacuccia	Le développement et l'aménagement du lac de Calacuccia	0 €

**27. • Prendre toute décision prévue par le Code de l'Expropriation afin d'acquérir les emprises des projets, dans la limite de l'estimation de France Domaine, dès lors que l'Assemblée de Corse aura décidé de l'engagement des procédures correspondantes :**

**DGA Patrimoine de la Collectivité, Moyens et Commande publique :**

Direction de la Gestion Foncière :

**Pumontè :**

- Pénétrante Est d'AIACCIU : 3 actes administratifs / 1 acte notarié
- RT 40 - plan alignement déviation PRUPIA : 1 traité d'adhésion à l'arrêté approuvant le plan d'alignement
- RD 757 – Virage de Calo - PITRETU E BICCHISGIA : 1 acte administratif
- Ex-RD 211\_AIACCIU\_LD-Chemin-Sposata : 1 acte administratif
- Ex-RD 111\_AIACCIU\_LD-Petit-Capo : 1 acte administratif
- Ex-RD 704\_AZZANA\_LD-Pinzutella : 1 acte administratif
- Ex-RD 402\_CUGNOCULU\_LD-Chialza : 1 acte administratif
- Ex-RD 824\_A PIANA – Route d'Arone : 1 acte administratif + 1 traité d'adhésion à l'ordonnance d'expropriation

**Cismonte :**

- Création d'une aire d'extrémité de piste aéroport Sainte Catherine CALVI : 2/3 actes notariés signés le 24/06/2024 selon délibération du 28/09/2022 N° 22/123 CP
- RD81 Régularisation empiètement sur propriété privée : acte notarié en cours de signature selon délibération n° 24/028 CP du 26/03/24
- RD263 Plan alignement CORBARA : délibération du 24/04/2024 n° 24/042 CP - enquête du 01 au 15/07/2024
- RT10 TAG Valle Longhe TALASANI : saisine Préfet du 24/06/2024 pour arrêté DUP / Cessibilité

28. • Signer les conventions et les accords de partenariat ne portant pas engagement financier de la Collectivité :

**DGA Patrimoine de la Collectivité, Moyens et Commande publique :**

Direction de la Gestion Foncière :

Convention/Accord de partenariat	Partenaire	Délibération AC	Objet
CONVENTIONS DE SERVITUDE DE PASSAGE SOUTERRAINES, AERIENNES ET POSTES	EDF SIEEP	DELIB N° 17-151 AC du 01.06.2017 – autorisation servitude de passage sur domaine privé de la CdC à titre gratuit pour les opérateurs de réseaux	Conventions SIEEPHC signées par PCEC sur les Communes de SORBU E OCAGNANU et ALERIA  Autres conventions en cours d'instruction

**DGA Stratégie de l'innovation et de la transformation :**

Convention/Accord de partenariat	Partenaire	Délibération AC	Objet
Convention de partenariat entre le Corsica Lab, laboratoire d'innovation publique de la Collectivité de Corse et le réseau AVVIA de la Communauté d'agglomération de Bastia	Communauté d'Agglomération de Bastia	Délibération n° 21/122 AC Arrêté n° 24/234 CE	Proposer un espace de travail aux équipes du Corsica Lab au sein du tiers-lieu « A Vela » ainsi qu'un accès au FABLAB

**DGA Culture, patrimoine, sport et jeunesse :**

Convention/Accord de partenariat	Partenaire	Délibération AC	Objet
Convention	Etablissement Public de Coopération Culturelle chemins du Patrimoine (EPCC)		pour l'adaptation de l'exposition « île(s) »

**DGA Aménagement et Développement du territoire :**

Convention/Accord de partenariat	Partenaire	Délibération AC	Objet
Convention de partenariat	Conservatoire du Littoral	N° 18/239 AC de l'Assemblée de Corse du 26 juillet 2018 autorisant le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention entre la Collectivité de Corse et le Conservatoire du Littoral pour la gestion du domaine terrestre et maritime du Conservatoire en Corse	Convention d'occupation temporaire pour l'implantation d'une station de mesure de foudre sur le domaine public du Conservatoire du littoral - Site des rives de l'étang de Biguglia

Convention de partenariat	Conservatoire du Littoral	N° 18/239 AC de l'Assemblée de Corse du 26 juillet 2018 autorisant le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention entre la Collectivité de Corse et le Conservatoire du Littoral pour la gestion du domaine terrestre et maritime du Conservatoire en Corse	Convention de coopération relative à la capture et au suivi du chat sauvage de Corse dans le cadre de la poursuite de l'étude de son écologie et de son identité génétique
Convention de partenariat	Conservatoire du Littoral	N° 18/239 AC de l'Assemblée de Corse du 26 juillet 2018 autorisant le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention entre la Collectivité de Corse et le Conservatoire du Littoral pour la gestion du domaine terrestre et maritime du Conservatoire en Corse	Convention de délégation de gestion du domaine du Conservatoire du littoral Réserve naturelle des îles du Cap Corse
' Convention de partenariat	Commune d'AIACCIU	N° 19/340AC de l'Assemblée de Corse du 27 septembre 2019 adoptant le nouveau règlement des aides en faveur du logement et de l'habitat pour une réponse politique forte et innovante face aux phénomènes de spéculation, de dépossession et de difficultés d'accès au logement « Una casa per tutti, una casa per Ognunu »	Convention OPAH-RU CD 2024-2029 de la commune d'AIACCIU au titre du règlement « Una casa per tutti, una casa per ognunu »
' Convention de partenariat	ADOMA	N° 19/340 AC de l'Assemblée de Corse du 27 septembre 2019 adoptant le nouveau règlement des aides en faveur du logement et de l'habitat pour une réponse politique forte et innovante face aux phénomènes de spéculation, de dépossession et de difficultés d'accès au logement « Una casa per tutti, una casa per Ognunu »	Conventions de réservation de logements sociaux - Opération « Campo di Fiori » avec ADOMA
Convention de partenariat	Communauté de communes Celavu-Prunelli	N° 19/340 AC de l'Assemblée de Corse du 27 septembre 2019 adoptant le nouveau règlement des aides en faveur du logement et de l'habitat pour une	Convention OPAH-RR 2024-2029 de la Communauté de communes Celavu-Prunelli au titre du règlement « Una casa

		réponse politique forte et innovante face aux phénomènes de spéculation, de dépossession et de difficultés d'accès au logement « Una casa per tutti, una casa per Ognunu »	per tutti, una casa per ognunu »
--	--	--	----------------------------------

### DGA Aides sanitaires et sociales :

Convention/Accord de partenariat	Partenaire	Délibération AC	Objet
Convention type relative aux IVG médicamenteuses	Centre hospitalier communal d'Aiacciu	24/104 CE	Exercice de l'activité par 1 nouvelle sage-femme

**29. • Lancer la mise à l'étude d'un projet et délimiter les terrains à affecter par ce projet dès lors que l'Assemblée aura validé la programmation de l'opération et l'aura inscrite en étude à son budget :**

Néant

**30. • Procéder, après approbation du projet routier par l'Assemblée de Corse, aux concertations règlementaires précédant le lancement de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique :**

Néant

**31. • Prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) approuvé par l'Assemblée de Corse par délibération n° 18/073 AC du 29 mars 2018 :**

Néant

**32. • Prendre toutes mesures de mise en œuvre du schéma territorial d'aide à la réussite et à la vie étudiante adopté par l'Assemblée de Corse par délibération n° 21/089 AC du 30 avril 2021 :**

### DGA Education, Enseignement, Formation, langue corse :

Secteur	Mesure du Schéma	Nombre de bénéficiaires	Montant total en €	N° délib
4115 – réussite et vie étudiante	Mesure 10 – aides aux oraux d'admission et aux examens pour les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	1	8 500 €	N° 24-159 du 23 avril 2024
4115 – réussite et vie étudiante	Mesure 7 – Aide au stage et séjour d'études à l'international pour les étudiants en formation initiale inscrits à l'université de Corse – Mesure 9 aide au stage et séjour d'études en corse, en France et en DROM-COM	1	450 000 €	N° 24-161 du 23 avril 2024

**33. • Engager les procédures de partage, demander le transfert de propriété des biens culturels publics, intégrer ces biens au patrimoine de la Collectivité, les déposer au sein des musées ou centres de conservation et d'études, selon leurs lieux de découverte, signer les conventions de partage afférentes :**

Néant

**34. • Intenter au nom de la Collectivité de Corse les actions en justice, et défendre la Collectivité de Corse dans les actions intentées contre elle, à tout stade de la procédure, y compris pénale et quel que soit le degré de juridiction, ainsi que devant toutes les instances de médiation et de conciliation**

**DGA infrastructures de transports, mobilité et bâtiments :**

Juridiction	Requérant	Objet	Date de départ du contentieux	Etat actuel du contentieux	Conseil
TA de Bastia	M. Daniel MULLER	Chute d'un piéton du trottoir situé sur la RD 168A commune de ZONZA. Chute imputée à la faible largeur du trottoir	15/04/2024	Instruction du dossier en cours	Cabinet PHELIP mandaté par la PNAS
TA de Bastia	Mme Elodie RAUBER	Véhicule endommagé imputé à un nid de poule situé sur la RD 659, commune d'ARCA	26/04/2024	Instruction du dossier en cours	Cabinet PHELIP mandaté par la PNAS

**DGA Stratégie de l'innovation et de la transformation :**

Dossiers gérés par la direction des affaires juridiques (DGA 04 - en charge de la stratégie de l'innovation et de la transformation) - Hors contentieux sociaux gérés par la Direction Générale Adjointe en charge des affaires sociales et sanitaires

**A. Affaires en demande devant les juridictions administratives**

N° Dossier DAJ	NOM	JURIDICTION - N° juridiction	OBJET	ETAT
24REC04	Société X	Conseil d'Etat (CE) - 491237	Pourvoi par lequel la COLLECTIVITE DE CORSE demande d'annuler l'arrêt du 27 novembre 2023 par lequel la CAA de Marseille a rejeté sa requête tendant à l'annulation du jugement du 12 juillet 2022 par lequel le TA de Bastia a prononcé la résiliation juridictionnelle des contrats.	Terminé
24REC08	Etablissement X	TA Bastia - 2400261	Demande tendant à l'annulation de titres exécutoires émis par l'établissement X	En cours
24REC46	Etablissement X	TA Bastia - 2400748	Demande d'annulation de la délibération n° 2024-04-027 portant modification du plan de financement prévisionnel relatif au projet de centre de tri et de valorisation du Grand Bastia en date du 11 avril 2024 par laquelle le bureau syndical du X a approuvé un plan de financement prévisionnel actualisé du centre de tri et de valorisation sur la	En cours

			commune de Monte d'un montant de 71.432.910 €	
--	--	--	---	--

## **B. Affaires en défense devant les juridictions administratives**

<b>N° Dossier DAJ</b>	<b>NOM</b>	<b>JURIDICTION – N° juridiction</b>	<b>OBJET</b>	<b>ETAT</b>
24REC01	Syndicat X (CdC observateur)	TA Bastia - 2400180	Demande tendant à l'annulation de l'arrêté pris le 21 décembre 2023 par lequel le préfet de Corse fixe la composition du conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse et les modalités de désignation de ses membres.	<b>En cours</b>
24REC01 bis	Société X	TA Bastia - 2400006	Demande tendant à l'annulation de la décision du 22 décembre 2023 de la Collectivité de Corse portant rejet de l'offre de la société X et attribuent le marché au Groupement Y (lot n°1 et 2).	<b>Terminé</b>
24REC02	Commune X	TA Bastia - 2400041	Demande tendant à enjoindre à la Collectivité de Corse de reprendre et terminer sans délai les travaux de réfection d'un mur de soutènement en contrebas de la RD 150, lieudit Poggio Rasellu, avec normes de sécurité en vigueur et assortir cette mesure d'une astreinte de 250 euros par jour de retard.	<b>Terminé</b>
24REC03	Société X	TA Bastia - 2400093	Demande tendant à la condamnation de la collectivité de Corse à verser la somme de 36 000 euros TTC avec intérêts moratoires ainsi qu'à la somme de 4 740 euros TTC depuis le 1 <sup>er</sup> mars 2019 et capitalisation des intérêts à la société X, au titre des préjudices subis liés à la résiliation unilatérale du marché public portant sur la construction d'un nouveau dépôt ferroviaire sur le site de la gare de Bastia.	<b>En cours</b>
24REC05	Société X	TA Bastia - 2400148	Demande tendant à l'annulation de la procédure par laquelle la Collectivité de Corse a attribué le lot n° 2 du marché public ayant pour objet la mise aux normes d'ouvrages de défense des forêts contre l'incendie sur la Piste de Castellu à Curra à la société Y.	<b>Terminé</b>
24REC06	M. X	TA Bastia - 2400163	Demande de désignation en qualité d'expert d'un chirurgien orthopédique avec pour mission de déterminer le déficit fonctionnel temporaire et permanent, pretium doloris, préjudice d'agrément, préjudice esthétique et les préjudices patrimoniaux d'une autre nature en lien de causalité direct et certain avec la rechute de l'accident de service du 20 août 2020 dont Monsieur X a été victime.	<b>Terminé</b>
24REC09	Société X	TA Bastia - 2400179	Demande tendant à l'annulation de la procédure de passation du marché composé des Lot n° 1 et Lot n° 2 du marché public portant sur les travaux de remise en état de la jetée, des quais et du musoir du port de pêche de Santa Severa sur la commune de Luri et à la condamnation de la collectivité de Corse à verser à la Société X la somme de 10 900 euros pour la totalité des frais engagés pour présenter son offre concernant le marché composé des Lot n° 1 et Lot n° 2 et la somme	<b>En cours</b>

			de 10 433,31 euros pour le manque à gagner en réparation des préjudices subis.	
24REC10	Société X	TA Bastia - 2400218	Demande tendant à l'annulation du titre de recette n° 6192 émis le 29 décembre 2023 portant avis des sommes à payer n° 00500-2023-1458 par lequel la Collectivité de Corse entend recouvrer une créance à l'encontre de la société X pour un montant de 68 244 euros.	En cours
24REC11	SARL X	TA Bastia - 2400221	Demande tendant à l'annulation du titre de recette n° 6187 émis le 29 décembre 2023 par la collectivité de Corse pour le recouvrement d'une somme de 137 341,04 euros à l'encontre de la SARL X au titre de l'occupation du domaine public.	En cours
24REC12	SCI X	TA Bastia - 2400227	Demande tendant à l'annulation du titre de recette n° 6185 émis le 29 décembre 2023 par la collectivité de Corse pour recouvrer une somme de 172 977,02 euros à l'encontre de la SCI X correspondant à la redevance d'occupation du domaine public due au titre des années 2019 à 2023.	En cours
24REC13	SCI X	TA Bastia - 2400228	Demande tendant à l'annulation du titre de recette n° 6185 émis le 29 décembre 2023 par la collectivité de Corse pour recouvrer une somme de 172 977,02 euros à l'encontre de la SCI X correspondant à la redevance d'occupation du domaine public due au titre des années 2019 à 2023.	En cours
24REC14	SARL X	TA Bastia - 2400229	Demande tendant à l'annulation du titre de recette n°6193 émis le 29 décembre 2023 par la collectivité de Corse pour recouvrer une somme de 125 114 euros à l'encontre de la société X correspondant à la redevance d'occupation du domaine public due au titre des années 2019 à 2023.	En cours
24REC16	Société X	TA Bastia - 2400236	Demande tendant à l'annulation de la procédure de passation du marché composé des Lot n° 1 et Lot n° 2 du marché public portant sur les travaux de remise en état de la jetée, des quais et du musoir du port de pêche de Santa Severa sur la commune de Luri et à la condamnation de la collectivité de Corse à verser à la Société X la somme de 10 900 euros pour la totalité des frais engagés pour présenter son offre concernant le marché composé des Lot n° 1 et Lot n° 2 et la somme de 10 433,31 euros pour le manque à gagner en réparation des préjudices subis.	En cours
24REC17	Société X	TA Bastia - 2400240	Demande tendant à l'annulation de la décision implicite de rejet née le 06/01/2024 sur la demande à ce qu'il soit mis fin à l'exécution des lots 5 et 23 de l'accord-cadre ayant pour objet « Exploitation de service de transports scolaires en Corse-du-Sud - relance 14 lots » conclu entre la Collectivité de Corse et le groupement société Y / société Z.	En cours
24REC18	COMMUNAUTE DE COMMUNES X (CDC Observateur)	TA Bastia - 2400249	Demande tendant à l'annulation de la délibération n° 2024/002 du 9 janvier 2024 du comité X qui a autorisé l'élaboration et la rédaction de la stratégie locale de développement Leader pour la période 2023-2027	En cours



<b>24REC19</b>	<b>M. X</b>	<b>TA Bastia - 2400281</b>	Référé provision : Demande tendant à la condamnation de la Collectivité de Corse à verser à M. X la somme de 35 848,40 euros avec intérêts et capitalisation, à titre de provision à valoir sur l'indemnisation des préjudices causés par l'accident de service dont il a été victime le 22 août 2018.	<b>Terminé</b>
<b>24REC20</b>	<b>Société X</b>	<b>TA Bastia - 2400296</b>	Demande tendant à l'annulation de la décision implicite du 17 janvier 2024 de l'Office X portant refus de communiquer, sans occultation excessive, les cinq conventions de délégation de service public relatives à l'exploitation, sur la période du 1 <sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2030 de services de transport maritime de marchandises et de passagers au titre de la continuité territoriale entre le port de Marseille et les cinq ports corses conclues entre la collectivité de Corse et le groupement constitué des sociétés Y et la Z.	<b>En cours</b>
<b>24REC21</b>	<b>Société X</b>	<b>TA Bastia - 2400296</b>	Demande tendant à l'annulation de la décision implicite du 17 janvier 2024 de l'Office X portant refus de communiquer, sans occultation excessive, l'analyse des besoins de service public de transport maritime de marchandises et de passagers entre les ports corses et Marseille, justifiant le recours à cinq conventions de délégation de service public relatives à l'exploitation pour la période du 1 <sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2030, de services de transport maritime de marchandises et de passager	<b>En cours</b>
<b>24REC22</b>	<b>SARL X</b>	<b>TA Bastia - 2400302</b>	Demande tendant à l'annulation du titre de recette n° 6191 émis le 29 décembre 2023 par la collectivité de Corse pour recouvrer une somme de 218 380,80 euros à l'encontre de la société X correspondant à la redevance d'occupation du domaine public due au titre des années 2019 à 2023	<b>En cours</b>
<b>24REC23</b>	<b>Société X</b>	<b>TA Bastia - 2400322</b>	Demande tendant à l'annulation de la procédure par laquelle la Collectivité de Corse a attribué les lots n° 1 et n° 2 du marché public n° 2023-3ZOA-0161 relatif à la maintenance d'ouvrages d'art - maîtrise d'œuvre de suivi de travaux au groupement X.	<b>Terminé</b>
<b>24REC24</b>	<b>SAS X</b>	<b>TA Bastia - 2400284</b>	Demande tendant à la condamnation de la collectivité de Corse à verser à la SAS X la somme de 17 743,48 euros TTC avec intérêts de droit et intérêts capitalisés, en règlement du solde des sommes dues au titre d'un marché lot 1 Bitalza de maîtrise d'œuvre des travaux de remise aux normes de la piste DFCI de Bitalza.	<b>Terminé</b>
<b>24REC24 bis</b>	<b>SAS X</b>	<b>TA Bastia - 2400285</b>	Demande tendant à la condamnation de la Collectivité de Corse à verser à la SAS X la somme de 25 346,40 euros TTC avec intérêts de droit et intérêts capitalisés, en règlement du solde des sommes dues au titre d'un marché lot 2 Cuscionu de maîtrise d'œuvre des travaux de remise aux normes de la piste DFCI de Zicavo.	<b>Terminé</b>

24REC25	M. X	TA Bastia - 2400373	Demande tendant à la suspension de l'arrêté du 15 février 2024 prononçant la suspension de fonctions M. X.	Terminé
24REC26	M. X	TA Bastia - 2400367	Demande tendant à l'annulation de l'arrêté n° 2023-2337 du 15 février 2024 prononçant la suspension de fonctions M. X.	En cours
24REC27	M. X	TA Bastia - 2400356	Demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 2 février 2024 du président de la collectivité de Corse maintenant M. X en disponibilité d'office avec maintien à demi-traitement pour la période du 2 février 2024 au 1 <sup>er</sup> mai 2024.	En cours
24REC29	M. X	TA Bastia - 2400379	Demande d'annulation du compte-rendu d'entretien professionnel pour l'année 2022 qui lui a été notifié le 9 février 2024 par mail	En cours
24REC30	GAEC X (CDC observateur)	TA Bastia - 2400402	Demande tendant à l'annulation de l'ordre de reversement du 7 février 2024, ensemble les titres exécutoires n° 71 d'un montant de 6 350,12 euros et n° 72 d'un montant de 6 350,12 euros, émis le 7 février 2024 par l'Office X, ainsi que la décharge de l'obligation de payer la somme de 12 700,24 euros.	En cours
24REC31	Société X	TA Bastia - 2400438	Référé : Demande tendant à la suspension d'exécution de la décision prise par le président du Conseil exécutif de Corse le 25 mars 2024 portant résiliation du marché 23DTM418 conclu avec la SAS X, pour l'exploitation des lignes de transport scolaire en date du 22 mars 2024.	Terminé
24REC32	Société X	TA Bastia - 2400437	Demande tendant à l'annulation de la décision du 22 mars 2023 par laquelle le Président du Conseil exécutif de Corse a résilié pour faute grave le marché 23DTM418 conclu avec la SAS X pour l'exploitation de services de transports scolaires routier public Corse-du-Sud.	En cours
24REC33	Société X	TA Bastia - 2400457	Demande tendant à l'annulation de la décision partielle de rejet du 10 janvier 2024 de la Collectivité de Corse à la demande de communication de documents administratifs ; enjoindre à la Collectivité de Corse de communiquer les documents administratifs dans un délai de quinze jours à compter du jugement à intervenir sous astreinte de 300 € par jour de retard, pour chacun des lots 5,6 et 23 de l'accord cadre d'exploitation de service de transports scolaires en Corse-du-Sud.	En cours
24REC34	M. X	TA Bastia - 2400458	Demande tendant à l'annulation du refus implicite de la collectivité de Corse de communication de documents administratifs concernant l'accord-cadre relatif à l'exploitation de service de transports scolaires en Corse-du-Sud.	En cours
24REC35	M. X	TA Bastia - 2400463	Demande tendant à la condamnation de la Collectivité de Corse à indemniser M. X suite à l'annulation de la décision refusant sa demande de prolongation d'activité et de la décision par laquelle il a été radié des cadres.	En cours
24REC36	SAS X	CE - 493709	Pourvoi contre l'arrêt 22MA02866 du 23/02/2024 concernant l'habilitation à l'aide sociale	En cours
24REC37	SARL X	TA Bastia - 2400555	Demande tendant à la désignation d'un expert afin d'examiner les possibilités techniques permettant la sortie régulière de convois	En cours

			exceptionnels par les RT 20 et RT 40 lors des opérations de travaux de doublement de la voie entre les giratoires de la Gravona et d'Afa.	
24REC38	M. X	TA Bastia - 2400605	Demande tendant à ce qu'une expertise médicale avant dire droit, complémentaire à celle déjà réalisée dans le cadre d'un référé expertise enregistré sous le n° 2000412 soit ordonnée afin de chiffrer les préjudices personnels et les préjudices patrimoniaux subis par M. X à la suite des accidents de service dont il a été victime le 30 août 2016 et le 15 mars 2017 et demande tendant à la condamnation de la Collectivité de Corse à l'indemniser des préjudices qu'il estime avoir subis (Moya Caville)	En cours
24REC39	M. X	TA Bastia - 2400603	Demande tendant à la condamnation de la Collectivité de Corse à verser à M. X la somme de 79 800 euros avec intérêts et capitalisation, à titre de provision à valoir sur l'indemnisation des préjudices causés par l'absence de régularisation de sa situation administrative.	En cours
24REC40	M. X	TA Bastia - 2400604	Demande tendant à l'annulation de la décision implicite de rejet opposée par la Collectivité de Corse à la demande de M. X de régularisation sa situation administrative, et à ce qu'il lui soit enjoint de procéder à cette régularisation dans le délai de 2 mois, et demande tendant à ce que la collectivité de Corse soit condamnée au paiement de la somme de 79 800 euros au titre de l'indemnisation des préjudices que M. X estime avoir subis du fait de l'illégalité fautive du refus de régulariser sa situation.	En cours
24REC41	SAS X	TA Bastia - 2400437	Demande tendant à l'annulation de la décision du 22 mars 2023 par laquelle le Président du Conseil exécutif de Corse a résilié pour faute grave le marché 23DTM418 conclu avec la SAS X pour l'exploitation de services de transports scolaires routier public Corse-du-Sud.	En cours
24REC44	Etablissement X	TA Bastia - 2400680	Expertise : demande tendant à la désignation d'un expert afin de déterminer les causes et circonstances du sinistre du 30 mai 2023, ainsi que la nature des travaux de reprise et l'évaluation des préjudices subis.	En cours
24REC45	SAS X	TA Bastia - 2400704	Référé précontractuel : Demande tendant à l'annulation des décisions de la Collectivité de Corse du 30 mai 2024, ne retenant pas la candidature de la SAS X pour les lots 1 et 3 suite par suite à l'avis d'appel public à la concurrence du 2 décembre 2023 dont l'objet tient à la conduite, l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de ventilation et de climatisation, de traitement d'air et de traitement d'eau des bâtiments de la Collectivité de Corse, la conduite et la garantie totale des équipements recensés nécessitant remplacement.	
24REC47	M. X	CAA Marseille	Mme X demande à la Cour d'annuler le jugement n° 2201027 du 26 avril 2024 par	En cours

			lequel le TA de Bastia a rejeté sa demande tendant à l'annulation pour excès de pouvoir de la décision du 21 juin 2022 par laquelle le Président du Conseil exécutif de Corse l'a licenciée pour inaptitude physique et à la condamnation de la Collectivité de Corse à lui verser la somme de 41 705,60 euros au titre de l'indemnisation du préjudice qu'elle estime avoir subi du fait de l'erreur de calcul de son indemnité de licenciement.	
--	--	--	---	--

### C. Affaires en demande devant les juridictions judiciaires

N° Dossier DAJ	NOM	JURIDICTION	OBJET	ETAT
----------------	-----	-------------	-------	------

### D. Affaires en défense devant les juridictions judiciaires

N° Dossier DAJ	NOM	JURIDICTION	OBJET	ETAT
24REC15	M. X	TA Bastia – RG 24/00022	Appel du jugement du Juge de l'expropriation du TJ Ajaccio du 12 février 2024 sur la fixation de l'indemnité d'expropriation (Pénétrante)	En cours
24REC28	COMMUNE X (CDC observateur)	Cour d'appel Bastia – 24/00046	Demande d'annulation du jugement du 28 décembre 2023 du TJ Ajaccio rejetant la demande d'annulation d'un acte notarié constatant la qualité de propriétaire de la commune de Frasseto sur des parcelles	En cours
24REC42	SAS X	CA Bastia – 24/00260	Appel contre le jugement du TC d'Aiacciu du 04/03/2024 condamnant la SAS X à payer à la CdC la somme de 485 085,79 €	En cours
24REC43	SAS X	CA Bastia – 24/00057	Assignation en référé devant Mme le premier Président de la Cour d'appel de Bastia aux fins d'arrêt de l'exécution provisoire du jugement du TC d'Aiacciu.	Terminé

### E. Dossiers assurés (sinistres donnant lieu à contentieux en défense pris en charge par l'assurance)

N° Dossier DAJ	NOM	JURIDICTION	OBJET	ETAT
SIN 2024-01	Mme X	TA Bastia - 2301648	Demande tendant à la condamnation de la Collectivité de Corse et de la Commune de San Martino di Lota à verser une indemnité de 51 715,70 euros en réparation des préjudices subis par Mme X à la suite d'une chute sur la voie publique	En cours
SIN 2024-02	M. X	TA Bastia - 2400163	Demande tendant à la désignation d'un expert chirurgien orthopédique à la suite d'une rechute de l'accident de service dont a été victime M. X le 20 août 2020.	Terminé
SIN 2024-03	M.X	TA Bastia- 2400281	Demande tendant à la condamnation de la collectivité de Corse à verser à M.X la somme de 35 848,40 euros avec intérêts et capitalisation, à titre de provision à valoir sur l'indemnisation des préjudices causés	Terminé

			par l'accident de service dont il a été victime le 22 août 2018.	
<b>SIN 2024-04</b>	<b>M.X</b>	<b>TA Bastia - 2400439</b>	Demande tendant à ordonner avant dire droit une expertise pour évaluer les préjudices subis par M. X à la suite d'une chute causée par un défaut d'entretien de la voie publique le 9 juillet 2019, et à la condamnation de la Collectivité de Corse à verser une provision de 5 000 euros.	<b>En cours</b>
<b>SIN 2024-05</b>	<b>Mme X</b>	<b>TA Bastia - 2400508</b>	Demande tendant à la condamnation de la Collectivité de Corse à verser la somme de 1 080,96 euros à Mme X au titre du préjudice matériel qu'a subi son véhicule le 4 mars 2024 à la suite d'un accident de circulation survenu sur la commune de Porto-Vecchio.	<b>En cours</b>
<b>SIN 2024-06</b>	<b>M.X</b>	<b>TA Bastia - 2400538</b>	Demande tendant à la désignation d'un expert à la suite de la chute dont M. X a été victime alors qu'il empruntait un chemin à côté du pont du chemin de fer à la sortie du village de Ponte-Leccia le 12 mai 2021 ainsi qu'au versement d'une provision de 2 500 euros.	<b>En cours</b>
<b>SIN 2024-07</b>	<b>M.X</b>	<b>Ta Bastia</b>	Demande tendant à la désignation d'un expert ingénieur en bâtiment afin de chiffrer le cout des travaux de remise en état d'une maison d'habitation et de ses aménagements extérieurs (parcelle cadastrée C0170 sise sur la commune de San Gavino en bordure de la RD 236).	<b>En cours</b>
<b>SIN 2024-08</b>	<b>SCI X</b>	<b>TA Bastia - 2400158</b>	Demande tendant à la désignation d'un expert afin de constater les désordres qui affectent les parcelles de la SCI X à la suite des travaux réalisés par la Collectivité de Corse pour la réalisation d'une voie verte en bord de mer en contrebas de la D 111 dite route des Sanguinaires sur la commune d'Ajaccio.	<b>En cours</b>

### **A. Affaires devant le juge pénal**

<b>N° Dossier DAJ</b>	<b>NOM</b>	<b>JURIDICTION</b>	<b>OBJET</b>	<b>ETAT</b>
<b>24PEN01</b>	<b>M.X</b>	<b>TJ Bastia</b>	Dégradation, détérioration et vol sur site archéologique d'Aléria	<b>En cours</b>
<b>24PEN05</b>	<b>SCI X</b>	<b>TJ Bastia</b>	Escroquerie au préjudice de l'ODARC et de la CdC	<b>En cours</b>
<b>24PEN06</b>	<b>Société X</b>	<b>Tribunal maritime de Marseille</b>	Pollution marine désert des Agriates	<b>En cours</b>

### **B. Plaintes pénales (y compris avec constitution de partie civile de la CdC)**

<b>N° Dossier DAJ</b>	<b>NOM</b>	<b>OBJET</b>
<b>24PLAINT01</b>	<b>X</b>	Camion ayant démolit des rambardes - Soupçon délit de fuite
<b>24PLAINT02</b>	<b>X</b>	Vol de pièces sur un engin de chantier à Teghime
<b>24PLAINT03</b>	<b>X</b>	Sinistre RT 50 - dégradation glissière de sécurité
<b>24PLAINT04</b>	<b>X</b>	Vol d'un autoradio et de gasoil sur un de nos engins
<b>24PLAINT05</b>	<b>X</b>	Vol de signalisations sur la RD 506 - au pont Blanc
<b>24PLAINT06</b>	<b>X</b>	Signalement d'un cas de maltraitance à l'EHPAD de X

<b>24PLAINT07</b>	<b>X</b>	Vol de matériel
<b>24PLAINT08</b>	<b>X</b>	Vol de signalisations
<b>24PLAINT09</b>	<b>X</b>	Bivouac et dégradations à Ghignu
<b>24PLAINT10</b>	<b>X</b>	Incendie sur une buse d'évacuation d'eau pluviale qui a endommageait un câble de fibre optique
<b>24PLAINT11</b>	<b>X</b>	Dégradation ouvrage Echangeur E1 - Furiani
<b>24PLAINT12</b>	<b>X</b>	Usurpation d'immatriculation de 3 véhicules des Routes
<b>24PLAINT13</b>	<b>X</b>	Vol d'une épareuse